

SOMMAIRE

Introduction	page 2
1. Situation actuelle des prostituées traditionnelles	page 3
<ul style="list-style-type: none">• Etat des lieux : la situation se dégrade...encore• Une répression policière incessante• Un pas supplémentaire vers la précarité• Agir avec et pour les femmes prostituées	
2. Les victimes de la traite des êtres humains : toujours esclaves en 2005 !	Page 6
<ul style="list-style-type: none">• Repérage et prise de contact• Convention du Conseil de l'Europe• Campagne Nationale contre l'esclavage d'aujourd'hui	
3. Les permanences d'accueil mobiles	Page 16
<ul style="list-style-type: none">• Les données chiffrées	
4. Les actions médicales se multiplient	Page 24
<ul style="list-style-type: none">• Les orientations médicales réalisées• Nos actions de prévention IST/ VIH• Nos actions complémentaires de santé• Nos actions de sensibilisation de l'opinion des professionnels	
5. L'Abribus, un lien social indispensable	Page 34
<ul style="list-style-type: none">• Le nombre de passage au local• Les nouvelles personnes accueillies• La domiciliation administrative• Notre partenariat avec l'association Droits d'Urgence	
Le pôle social	Page 36
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de personnes reçues en 2005• Caractéristiques socioprofessionnelles des personnes reçues par l'assistante sociale• Les conditions de logement• Les aides accordées	
Le pôle Emploi Formation	Page 42
<ul style="list-style-type: none">• Pour un vrai choix ...vers une nouvelle carrière• Les mesures ASI	
Les ateliers :	Page 44
<ul style="list-style-type: none">• Français, informatique et couture• Les ateliers à venir	
Financements de l'association	Page 53
L'équipe en 2005	Page 54
Le Conseil d'Administration	Page 55
Remerciements	Page 56
Revue de presse	Page 57

Introduction

L'année 2005 a été marquée par l'aggravation des conditions générales de l'exercice de la prostitution. La mise en place de la Loi sur la Sécurité Intérieure, destinée à l'origine à la lutte contre les réseaux de prostitution n'a fait que déplacer le problème, contraignant les prostituées traditionnelles et victimes de réseaux à la clandestinité la plus totale.

Harcelées en permanence par les forces de police, bien décidées à chasser la prostitution des trottoirs de Paris, elles ont dû s'isoler de plus en plus loin dans des conditions de vie et de sécurité désastreuses.

Cet isolement a conduit à l'aggravation de la situation sanitaire et sociale des personnes prostituées. Il est en effet de plus en plus difficile de gagner sa vie en se prostituant car les clients ont peur de se faire arrêter et elles ont été contraintes de se déplacer, alors que certaines se prostituaient au même endroit depuis plus de vingt ans sans aucun problème ni avec les résidents, ni avec les forces de l'ordre. Du jour au lendemain, elles sont devenues délinquantes.

La multiplication des problèmes rencontrés sur le terrain, s'est considérablement répercutée sur les activités de l'association. De nouvelles permanences ont dû être mises en place pour continuer d'aller au devant de ces personnes pour leur apporter notre soutien et un peu de réconfort. La fréquentation du local a également augmenté avec de multiples demandes d'aides financières afin de pouvoir survivre au quotidien tout en gardant sa dignité.

Ce rapport abordera les conséquences de cet environnement plus que sécuritaire pour la prostitution traditionnelle d'une part, pour les victimes de la traite des êtres humains d'autre part, en exposant à chaque fois l'activité de l'association face à ces menaces de répression, puis rappellera les activités de l'association pendant l'année.



1. LES FEMMES PROSTITUEES, DITES TRADITIONNELLES :

L'association les Amis du Bus des Femmes a été créée, il y a plus de 10 ans, pour et avec des femmes prostituées autour de la prévention des maladies sexuellement transmissibles, et notamment du Sida. Rapidement, la nécessité d'élargir les missions de l'association s'est imposée.

Sur Paris, les personnes dites « traditionnelles », exerçant régulièrement et depuis de nombreuses années sont pour la plupart âgées de 40 à 50 ans et de nationalité française. Dans la majorité des cas, jeunes, elles ont pu subir le proxénétisme. Libérées de celui-ci, elles ont poursuivi leur activité prostitutionnelle sans contraintes fortes autres qu'économiques et sociales qui peuvent limiter leur libre choix. Le véritable choix serait pour elles de pouvoir passer de la prostitution à une autre activité lucrative, puis de pouvoir revenir à la prostitution si elles le souhaitent, ce qui est pratiquement impossible actuellement.

Pas vraiment de libre choix non plus pour ces femmes très âgées qui souhaitent arrêter la prostitution, mais qui, faute de protection sociale et de droit à la retraite, se retrouvent dans l'impossibilité de cesser leur activité.

➔ ETAT DES LIEUX, LA SITUATION SE DÉGRADE...ENCORE

L'année 2005 a été difficile pour les personnes prostituées traditionnelles. La loi contre le racolage a été établie pour le démantèlement des réseaux. Cependant les réseaux de Traite des Etres Humains sont loin d'avoir été démantelés, nous pensons même qu'ils se sont renforcés.

Actuellement les personnes qui entrent dans le bus sont dans le désespoir total. Le mot « police » revient tout le temps, et ce dans toutes les permanences d'accueil mobiles. Cependant, ces permanences permettent aux personnes de faire une pause café dans la détente et la bonne humeur.

La loi a donné un tel pouvoir de répression à la police que c'en est devenu un traumatisme pour les personnes prostituées.

➔ UNE RÉPRESSION POLICIÈRE INCESSANTE

La Loi sur la Sécurité Intérieure a entraîné de nombreuses rafles policières, les femmes de Vincennes se retrouvent régulièrement en garde à vue, se font confisquer leur véhicule et certaines sont en cours de jugement...

Le bois de Vincennes dépend entre autres du commissariat du 12^{ème} ; où la répression s'est particulièrement accrue en comparaison avec les autres sites de prostitution. Certaines femmes du bois de Vincennes sont au bord du suicide tant la police du 12^{ème} arrondissement ne cesse de les interpeller avec acharnement.



De plus en plus de Procès Verbaux sont délivrés à l'encontre des femmes. Ceux-ci peuvent se cumuler jusqu'à trois PV par jour pour une même personne selon le cas. Leur montant peut être de 35 € ou de 90 €, ce qui représente des sommes d'argent considérables et accentue encore un peu plus la précarité dans laquelle ces femmes se trouvent aujourd'hui.

Au risque de leur vie, elles se sont mises à travailler à pied et malgré cela, la police va régulièrement les verbaliser dans les bois à des heures tardives.

Malgré plusieurs émissions, reportages télévisés et dénonciations de la situation par l'association, rien n'a changé. Les femmes sont aujourd'hui à bout de nerfs. Entrer dans notre véhicule leur permet ainsi de « lâcher un peu la pression », elles peuvent dire tout ce qu'elles ont sur le cœur.

Pendant la permanence, des femmes qui se disaient « fortes » ont fondu en larmes ne pouvant plus assumer les charges de leur vie quotidienne : « J'ai plus de 50 ans, j'ai toujours fait ce métier, ce n'est pas à mon âge que je vais trouver du travail ! Je ne demande pas la fortune mais que quelques heures pour travailler et remplir mon frigo. J'utilise mon corps, je ne tue pas, je ne vole pas et pourtant je suis traitée en criminelle ! » La dépression s'empare d'elles.

Dans les zones limitrophes de Vincennes et Boulogne, la population est un peu différente, mais beaucoup sont des traditionnelles, avec leurs lois et leur rigueur « ne pas faire tout et n'importe quoi dans l'irrespect des riverains. » Malgré cela, le plus grand fléau pour ces prostituées est la répression et le harcèlement de la police, ce qui les entraîne vers une très grande précarité.

Dans le 18^{ème} arrondissement, zone de prostitution africaine, nous rencontrons beaucoup de jeunes femmes qui, déstabilisées par la pression policière et poussées par les réseaux, se réfugient de plus en plus dans les bars alentours.

UN PAS SUPPLÉMENTAIRE VERS LA PRÉCARITÉ

Face à l'urgence dans laquelle ces femmes se trouvent aujourd'hui, il n'est malheureusement plus question de prendre le temps de s'inscrire dans un projet de vie où la santé, le souci de protection de soi et des autres, seraient au cœur des préoccupations. La prostitution devient alors une question de survie au quotidien. La situation s'est considérablement dégradée. Traitées comme des délinquantes, et traquées par la police, les traditionnelles se retrouvent de plus en plus exclues de la vie sociale et économique. Elles exercent alors leur activité dans l'insécurité la plus totale du fait de la dégradation de leurs conditions de travail.

AGIR AVEC ET POUR LES FEMMES PROSTITUÉES

Afin de s'organiser et de se concerter sur l'évolution de leur situation et sur les actions à poursuivre, les femmes du bois de Vincennes se sont réunies à plusieurs reprises à l'Abribus de l'association. Ces réunions organisées ont été de vrais moments d'échange, de concertation et surtout de préparation des actions à mener en réponse à cette répression. Huit rencontres ont eu lieu à l'association le lundi 10 janvier, le mercredi 12 janvier, le mercredi 26 janvier, le vendredi 18 février, le mercredi 2 mars, le mercredi 6 avril, le mercredi 30 août et le mercredi 14 septembre.

Différentes décisions ont été prises lors de ces réunions telles que la participation de la communauté à différentes émissions télévisées ou la mise en place de manifestations. Ainsi, l'association a apporté son soutien lors des manifestations organisées dans le bois de Vincennes à trois reprises ; le jeudi 6 janvier, le jeudi 3 février et le jeudi 10 février (cf. : revue de presse).



2. LES VICTIMES DE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS : Toujours esclaves en 2005 !

L'OCRTEH (Office Central de Répression de la Traite des Etres Humains) évalue entre 12 000 et 13 000 le nombre de prostituées en France sur la voie publique, dont environ 85% sont étrangères. Il est très difficile d'évaluer le nombre de victimes de la traite parmi ces personnes. Cependant, toujours selon l'OCRTEH, il est pratiquement impossible à un(e) étranger(e) de se prostituer sans l'appui et la logistique d'un réseau.

En 2005, **1 189** victimes ont été identifiées par les services de police et de gendarmerie, dont 1 148 femmes et 64 mineures.

Elles viennent d'Afrique de l'Ouest et Centrale, d'Europe Centrale et Orientale, des pays baltes, et plus récemment de Chine.

On constate au fil de ces derniers mois une évolution des nationalités représentées. Leur répartition dans les différentes régions s'explique, bien évidemment, au départ par les voies que les prostituées empruntent pour accéder au territoire : ainsi, les femmes originaires du Maghreb représentent 54 % des prostituées étrangères à Marseille alors qu'à Strasbourg, 90,4 % d'entre elles sont originaires des pays de l'Est et des Balkans. A Nice, la part des prostituées de ces mêmes régions atteint 78 %.

En 2005, **880** personnes ont été mises en cause pour proxénétisme (717 en 2004), dont 593 hommes. Les personnes mises en cause étaient pour 45% des personnes étrangères (dont 30% de Roumains et de Bulgares).

En 2005, **42 réseaux ont été démantelés** (31 d'Europe de l'Est, 8 d'Afrique et 2 d'Amérique du Sud).

Les victimes de la Traite des Etres Humains peuvent être les mères de nouveau-nés victimes du trafic d'enfants. En 2005, l'Office Central pour la Répression de la Traite des Etres Humains a démantelé un réseau criminel bulgare de trafic de nouveau-nés en France et certaines des mères étaient elles même victimes d'esclavage sexuel.

D'après l'OCRTEH, chaque prostituée travaillant au sein d'un réseau est supposée « rapporter » entre 450 et 760 € par jour, somme dont elle ne garderait environ que 45 € pour subvenir à ses besoins ; le trafiquant, lui, en fonction du nombre de femmes « contrôlées », pourrait gagner jusqu'à 9.150 € par jour.



REPÉRAGE ET PRISE DE CONTACT

Au cours de l'année 2005, l'équipe du Bus des Femmes a continué d'aider des victimes de la Traite des Etres Humains dans les permanences d'accueil mobiles. Deux tiers de ces femmes sont âgés de 18 à 25 ans.

Les victimes sont pour moitié originaires d'Europe de l'Est et pour moitié originaires d'Afrique. La majorité de ces jeunes filles sont originaires de Roumanie et du Nigeria.

L'orientation vers le local : le rôle du Bus des Femmes

Les permanences d'accueil mobiles du Bus des Femmes sont un outil primordial pour aller à la rencontre des victimes de la Traite des Etres Humains et pour les sensibiliser à la démarche de se rendre au local de l'association. Notre travail permet d'établir, en amont, un premier contact sur le terrain avec des victimes potentielles et de leur faire savoir que l'association peut les aider. Nous les encourageons à se rendre à notre local afin de bénéficier d'une Aide Médicale d'Etat, d'une orientation médicale, ou encore d'autres services comme les ateliers de français et/ou d'informatique.

La mise en place de la Loi sur la Sécurité Intérieure (LSI) a entraîné une forte baisse de la fréquentation des permanences d'accueil mobiles, car elles ont été déplacées vers la grande banlieue (où l'association a du élargir son champ d'action). Depuis le vote de la LSI, les trafiquants eux-mêmes, exigent d'elles leur « non-visibilité » par rapport aux pouvoirs publics.

Le déplacement géographique des victimes en Ile de France : l'extension du domaine d'action du Bus des Femmes

Face à ce déplacement géographique des victimes, nous avons étendu les permanences d'accueil mobiles à plusieurs forêts de l'Ile de France : la forêt de Sénart dans l'Essonne, la forêt de Fontainebleau en Seine et Marne et la forêt de Saint Germain dans les Yvelines. Nos équipes y ont rencontré un grand nombre de jeunes femmes victimes de la Traite des Etres Humains souvent mineures. Ces jeunes femmes, plus souvent originaires des pays d'Europe de l'Est mais aussi d'Afrique de l'Ouest, étaient souvent exploitées aux portes de Paris avant d'être déplacées dans ces forêts. Devant la répression policière, les trafiquants ont continué leurs activités en choisissant des lieux d'exploitation éloignés de la capitale où l'activité policière est moins intense. Les victimes qui n'ont pas bénéficié d'une protection lors des arrestations de leurs trafiquants à partir de 2003 ont été rattrapées par d'autres membres du réseau, en France ou bien dans leur pays d'origine et sont désormais exploitées dans ces forêts éloignées de la capitale.

Les responsables de ces trafics ont toujours préféré rester à l'étranger, échappant ainsi à toute enquête policière. Depuis leur pays d'origine, ils continuent de faire peser de lourdes menaces sur ces jeunes femmes par téléphone portable tout en récupérant leur argent par Western Union et gardent une logistique importante sur le territoire national.



Ce déplacement dans ces forêts les place dans une très grande insécurité et un dangereux isolement. Elles témoignent en effet de nombreuses agressions de la part de clients et/ou de voleurs « à l'arraché ». Cette insécurité est accrue pour celles qui doivent travailler à l'intérieur des forêts. En effet, alors qu'un certain nombre de jeunes femmes travaillent sur les bords des nationales, d'autres sont cachées plus profondément dans la forêt. Malgré de très nombreux contrôles d'identité et rappels à l'ordre des forces de police et de gendarmerie, l'exploitation des réseaux sur ces jeunes filles s'est tout de même accentuée.. Souvent très jeunes, parfois même mineures, elles restent invisibles pour l'équipe du Bus des Femmes qui doit souvent, dans la limite de leur sécurité, les chercher dans la forêt.

Ecoute, soutien et confiance : un travail sur le long terme

Dans certains cas, les victimes n'ont pas conscience de leur situation. Nous nous heurtons à une certaine banalisation de la violence et de la soumission de ces très jeunes femmes due à une manipulation psychologique très puissante exercée depuis plusieurs années sur elles. Il est alors nécessaire de répéter les rencontres et les échanges dans le but de les confronter à leur réalité, de leur rappeler leurs droits et de favoriser une prise de conscience progressive de la situation d'exploitation dont elles sont victimes. De même, la multiplication de ces entretiens peut être nécessaire pour favoriser la mise en place d'une confiance réciproque.

Leur expérience traumatisante du piège et de la trahison empêche certaines jeunes filles d'avoir confiance en nous.

Victime de la Traite des Etres Humains et sans papiers

Les trafiquants retirent généralement l'identité des jeunes filles victimes (modification du nom, de la nationalité, de la date de naissance).

Si certaines tentent alors de s'émanciper, les trafiquants sauront les rappeler à l'ordre : des hommes de main peuvent ainsi leur confisquer leur passeport ou leur Aide Médicale d'Etat. En les privant de leur passeport et donc de leur visa, les trafiquants d'Europe de l'Est savent qu'ils les exposent à une expulsion du territoire français et donc à un retour au pays où ils les attendront. Cette situation est d'autant plus fréquente que l'Ambassade de Roumanie ne délivre plus de passeport aux ressortissants roumains en dehors du pays.

Pour pouvoir rester en France, l'obtention des papiers est une condition indispensable pour la mise en place des démarches nécessaires à l'insertion : l'hébergement en CHRS, la recherche d'une formation ou d'un emploi. En France, cette régularisation est la conséquence d'un dépôt de plainte dans le but d'obtenir une autorisation provisoire de séjour (voir circulaire ci-après).

Dans l'attente de l'obtention d'une Aide Médicale d'Etat, les personnes rencontrées sont orientées vers les Permanences d'Accès aux Soins Santé (PASS) des différents hôpitaux de Paris.



La délivrance des autorisations provisoires de séjour

La circulaire du 31 octobre 2005 définit les axes de travail des Préfectures de Police quant à la régularisation des victimes de la Traite des Etres Humains. Les préfetures doivent désormais toujours délivrer une autorisation de travail avec l'autorisation de séjour et prendre en considération le rôle des associations.

2.4.2 Victimes de la traite des êtres humains

« L'article 76 de la loi n°2003-239 pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003, codifié à l'article L.316-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoit la possibilité de délivrer une autorisation provisoire de séjour à l'étranger qui dépose plainte contre une personne qu'il accuse d'avoir commis les infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme ou témoigne dans une procédure pénale concernant une personne poursuivie pour ces mêmes infractions. »

« L'infraction de traite des êtres humains recouvre, conformément à la définition de l'article 225-4-1 du code pénal, le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne, pour la mettre à disposition d'un tiers, afin soit de permettre la commission contre cette personne des infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, d'exploitation de la mendicité, de conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité, soit de contraindre cette personnes à commettre tout crime ou délit. »

« Il vous appartient de procéder à l'examen attentif de ces dossiers, en relation avec l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre la criminalité organisée et l'esclavage moderne. Vous prendrez donc en compte les informations résultant, d'une part, des procédures d'investigation de police ou de justice et, d'autre part, des analyses émanant des associations afin de mieux caractériser la situation dans laquelle se trouve l'étranger victime. »

« Il convient en outre de prendre en considération la volonté de coopération et de réinsertion dont fait preuve l'intéressé. Son admission au séjour ne pourra être envisagée qu'à la condition que la victime ait cessé toute activité et ait rompu tout lien avec le réseau, le groupe, la famille ou la personne l'ayant exploitée. »

« En conséquence, et sous réserve d'absence de menace à l'ordre public, vous pourrez délivrer une autorisation provisoire de séjour de six mois renouvelable jusqu'à l'aboutissement de la procédure. Cette autorisation ouvre droit à l'exercice d'une activité professionnelle. »

« Conformément au second alinéa de l'article L.31661 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dès lors que la procédure judiciaire conduira à l'interpellation des auteurs puis à leur condamnation définitive, vous procéderez à un nouvel examen de la situation de l'intéressé en vue de la délivrance d'une carte de résident, au regard notamment de ses projets d'insertion professionnelle et/ou sociale. »

« Au delà de ces hypothèses prévues par la loi, d'autres situations de détresse peuvent justifier un examen humanitaire et bienveillant. A cet égard, je vous demande de prêter une attention particulière à toutes les victimes d'esclavage moderne qui sollicitent une admission au séjour, seules ou soutenues par une association, sans avoir nécessairement coopéré avec les services de police ou de justice ni témoigné immédiatement contre leurs exploités, par crainte de représailles. »

« Dans ces cas précis, je vous demande de mettre en œuvre votre pouvoir d'appréciation pour examiner les situations humainement sensibles, dès lors qu'apparaîtront des indices sérieux laissant présumer la qualité de victime du demandeur, résultant du caractère vraisemblable de son récit, de sa prise en charge par une association et des preuves qu'il fournira à l'appui de sa volonté de réinsertion. »

Circulaire du 31 octobre 2005

Nos critiques sur la circulaire du 31 octobre 2005



Nos critiques sur la circulaire du 31 octobre 2005

Pour bénéficier d'une régularisation administrative, les victimes ne sont donc pas obligées de porter plainte contre leur(s) proxénète(s). Elles peuvent simplement témoigner dans une procédure pénale. La procédure pénale est la description de l'intervention des autorités étatiques depuis le début de la plainte d'une victime, la dénonciation ou la constatation d'une infraction jusqu'à la décision judiciaire définitive.

Cependant, certaines victimes ne peuvent ni porter plainte ni témoigner dans une procédure pénale, faute de posséder des informations suffisantes sur leur réseau au regard des autorités policières. En effet, les victimes ne connaissent que très rarement le véritable nom de leur proxénète ou le lieu où celui-ci se trouve.

De même, il semble important de rappeler que lorsque ces victimes portent plainte contre leurs trafiquants, la police prend toujours une plainte pour proxénétisme aggravé. Par la suite, le juge garde cette infraction. Il n'y a donc jamais eu de condamnation pour Traite des Etres Humains en France. Il n'y a donc ni victimes de TEH ni trafiquants, mais toujours des proxénètes et des prostituées ! Cette absence de prise de conscience et de changement des pratiques dans la qualification des affaires judiciaires est particulière à la France et pose un problème de visibilité pour les victimes.

Les Préfectures doivent procéder à un examen attentif des dossiers qui est basé sur deux choses. Premièrement sur toutes informations ou procédures d'investigation de police ou de justice et deuxièmement sur les analyses effectuées par les associations. Les Préfectures doivent donc prendre attache avec la police pour savoir ce qu'il en est même pour celles qui ne portent pas plainte mais qui leur fournissent toutefois des informations. Rappelons que les services de police n'ont pas besoin d'une plainte pour commencer une enquête.

Il est demandé de prendre en compte la volonté de coopération et de réinsertion de la victime, mais la question est de savoir comment se mesure cette volonté ! De plus, la condition de cesser toute activité et d'avoir rompu tout contact avec le réseau ou la famille l'ayant exploitée reste difficilement vérifiable. Enfin la cessation de toute activité prostitutionnelle pose le problème de la survie au quotidien. La personne doit donc systématiquement être prise en charge par une association ou un tiers, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les Préfectures doivent délivrer une Attestation Provisoire de Séjour de 6 mois avec une autorisation de travail. Cette mesure n'est pas toujours suivie et nous avons pu remarquer des inégalités sur le territoire français. Certaines Préfectures délivrent des APS allant de 1 mois à 3 mois sans autorisation de travail. De plus, la circulaire stipule que l'APS est renouvelable jusqu'à l'aboutissement de la procédure, mais que ce passe t il pour la personne si la procédure n'aboutie pas ?

Lors de l'interpellation des auteurs et de leur condamnation définitive, une carte de résident doit être délivrée. Cependant nous retrouvons également de grandes inégalités sur le territoire. Les Préfectures donnent plutôt des titres de séjour d'un an.

Les victimes qui ne coopèrent pas avec la police ou avec la justice et qui ne témoignent pas peuvent aussi être prises en compte. Elles peuvent venir seules, et il n'y a pas d'obligation pour elles d'avoir rencontré une association. Toutefois il semble peu probable que leur dossier aboutisse car la cause de cette non coopération doit être « la crainte de représailles » qui reste difficilement évaluable. D'après la circulaire cela se mesure par rapport à des « indices sérieux » au nombre de quatre, « laissant présumer » : de la qualité de victime du demandeur, du caractère vraisemblable de son récit, de sa prise en charge pas une association et des preuves qu'elle fournira à l'appui de sa volonté de réinsertion.



➤ LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE, UNE AVANCÉE POUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Rappel des points législatifs

Depuis 2000, un grand pas a été franchi au sein de l'ONU : une définition de la Traite des Etres Humains a été élaborée et ajoutée à la Convention sur la Criminalité Transnationale Organisée par le « Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants », qui depuis a été ratifié par les Etats membres.

Article 3, la « traite des personnes » désigne « *le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, en recourant à la force, à la menace ou d'autres formes de contraintes, ou par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou en donnant ou en recevant des paiements ou des avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail forcé, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes* »

En 2001, le rapport « *L'esclavage, en France, aujourd'hui* » de la mission d'information commune de l'Assemblée Nationale présidée par Madame Christine Lazerges sur « *Les diverses formes d'esclavage moderne* » reste une source d'analyse toujours d'actualité.

En 2003, la Loi sur la Sécurité Intérieure, évoque le problème de la traite mais, selon nous, ne s'inscrit pas dans les futures orientations européennes. Dans la mesure où les victimes de la traite sont, au regard de la loi, des délinquantes, cette disposition législative met en péril à la fois 20 ans de politique de santé publique et de travail pour la réduction des risques, de prévention, d'accès aux soins et aux droits fondamentaux.

Cette loi ne fait que renforcer l'amalgame entre prostitution et Traite des Etres Humains.

La convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la Traite des Etres Humains a été adoptée par le comité des ministres le 3 mai 2005 et ouverte à la signature à Varsovie le 16 mai 2005. Cette convention est un instrument juridique contraignant qui s'applique à toutes les formes de traite : visant les hommes, les femmes ou les enfants, nationale ou transnationale, liée ou non au crime organisé, dans le but d'une exploitation sexuelle, domestique, de travail forcé ou autre. un groupe d'experts indépendants (le Greta) assurera le suivi de sa mise en œuvre.

Cette convention est essentiellement axée sur la protection des victimes et la sauvegarde de leurs droits dans le but de concevoir un cadre complet de protection et d'assistance aux victimes et aux témoins. Les victimes doivent être reconnues en tant que telles afin d'éviter que la police et les autorités publiques ne les traitent pas comme des délinquantes ou des migrants illégaux. La convention encourage la coopération entre les autorités publiques et les Organisation Non Gouvernementales afin d'établir des partenariats stratégiques.



L'identification (article 10)

Les autorités compétentes doivent disposer « de personnes formées et qualifiées dans la prévention de la lutte contre la traite des êtres humains et l'identification des victimes (...) et dans le soutien à ces dernières ». Les différentes autorités concernées doivent collaborer entre elles ainsi qu'avec les organisations ayant un rôle de soutien, afin de permettre d'identifier les victimes dans un processus prenant en compte la situation des victimes et, dans les cas appropriés, de délivrer des permis de séjour. Des mesures législatives doivent être adoptées pour identifier les victimes, le cas échéant avec les organisations ayant un rôle de soutien. Si les autorités estiment qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une personne a été victime de la traite des êtres humains, elle ne doit pas être éloignée du territoire jusqu'à la fin du processus d'identification et doit bénéficier d'une assistance.

La protection de la vie privée (article 11)

La vie privée, l'identité et les éléments permettant l'identification des victimes doivent être protégés et ne pas être rendus publics.

L'assistance des victimes (article 12)

Des mesures législatives ou autres doivent être adoptées pour assister les victimes dans leur rétablissement physique, psychologique et social. Cette assistance comprend au minimum des conditions de vie susceptibles d'assurer leur subsistance, par des mesures telles qu'un hébergement convenable et sûr, une assistance matérielle et psychologique, l'accès aux soins médicaux d'urgence, une aide en matière de traduction et d'interprétation, des conseils et des informations, concernant notamment les droits que la loi leur reconnaît et les services mis à leur disposition, une assistance pour faire en sorte que leurs droits et leurs intérêts soient présentés et pris en compte aux étapes appropriées de la procédure pénale engagée contre les auteurs d'infractions. Les besoins en matière de sécurité et de protection des victimes doivent être pris en compte. Des mesures doivent être prises pour coopérer, le cas échéant et aux conditions de son droit interne, avec les ONG engagées dans l'assistance aux victimes et pour s'assurer que l'assistance aux victimes n'est pas subordonnée à sa volonté de témoigner.

Délai de rétablissement et de réflexion (article 13)

Les victimes ont droit à au moins trente jours pour se rétablir, échapper à l'influence des trafiquants et prendre une décision quant à leur coopération possible avec les autorités. Un permis de séjour renouvelable peut leur être octroyé si leur situation personnelle le requiert ou si leur séjour est nécessaire afin de coopérer dans une enquête pénale.

Permis de séjour (article 14)

Les Etats doivent délivrer un permis de séjour renouvelable aux victimes de la traite des êtres humains soit en raison de leur situation personnelle (sécurité, santé, situation familiale) soit en raison de leur coopération avec les autorités compétentes aux fins d'une enquête ou d'une procédure pénale soit les deux.

Indemnisation et recours (article 15)

Les victimes doivent être indemnisées pour les préjudices qu'elles ont subis et doivent être assistées par un défenseur.

Rapatriement et retours des victimes (article 16)

Le retour d'une victime de la traite des êtres humains doit être assuré compte tenu des droits, de la sécurité et de la dignité de la personne.



La France n'a toujours pas ratifié cette Convention. Le Bus des Femmes a demandé cette ratification au Ministère des Affaires Etrangères et aux Commissions des Affaires Etrangères du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Afin d'interpeller le gouvernement français sur la nécessité de signer la Convention du Conseil de l'Europe, plusieurs courriers ont été adressés aux responsables politiques français, notamment au ministère des affaires étrangères.



LETTRE DE RÉPONSE DE PHILIPPE DOUSTE-BLASY :

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

« Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, ouverte à la signature depuis le sommet de Varsovie des 16 et 17 mai derniers.

Je puis vous assurer que, dès l'engagement des négociations de la convention sur la traite des êtres humains dans le cadre du comité ad hoc sur la lutte contre la traite des êtres humains (CAHTEH), la France s'est montrée favorable à l'élaboration d'un nouvel instrument conventionnel de portée régionale. Celui-ci est destiné à renforcer les dispositions contenues dans le protocole additionnel à la convention des Nations unies sur la criminalité transnationale organisée, visant à réprimer, prévenir et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants.

A ce titre, la France a activement participé à la négociation de la dite convention en plaidant en faveur de la conclusion d'un instrument ambitieux et original.

Un travail de concertation interministérielle est actuellement en cours pour que la France puisse, comme je le souhaite, signer rapidement cette convention. Sa ratification ultérieure ne pourra cependant intervenir qu'une fois autorisée par le Parlement, en application de l'article 53 de la Constitution.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »



LA CAMPAGNE NATIONALE CONTRE L'ESCLAVAGE D'AUJOURD'HUI

A l'origine structure informelle, la Plateforme Contre la Traite des Etres Humains est devenue une association loi de 1901 en février 2002.

Aujourd'hui, les membres de la Plateforme sont : l'ALC (Nice), l'ANEF (Marseille), l'ARS (Marseille), l'ARS Antigone (Nancy), Autres Regards (Marseille), Les Amis du Bus des Femmes (Paris), Médecins du Monde, Tolérance Zéro (Marseille), HAS (Marseille).



Une campagne a été mise en place, destinée à interpeller tous les citoyens, à leur faire prendre conscience du phénomène de la traite et que ce phénomène se déroule chez eux en France.

La Plateforme contre la Traite des Etres Humains souhaitait que les citoyens français se saisissent du problème et commencent à interpeller leurs élus, non pour que ces jeunes filles disparaissent des trottoirs mais pour enfin protéger les victimes de la traite, leur accorder un titre de séjour et leur permettre de recommencer une nouvelle vie, et aussi de mettre de réels moyens dans la lutte contre les trafiquants.

Pour cela, nous avons décidé d'organiser des débats avec nos élus, maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux. Ces journées-débats ont été préparées en février avec des experts afin d'établir un état des lieux et un diagnostic de la situation, à partir d'une grille d'évaluation régionale préparée par la Plateforme.

Ces experts sont des représentants des divers services de police, des représentants des Tribunaux de Grandes Instance et des Barreaux, les DASS, les Préfets et des élus, experts sur cette question.

Au regard de la problématique de la Traite des Etres Humains, deux axes de travail ont été retenus pour les débats : les politiques publiques et les compétences locales concernant l'assistance des victimes, et les politiques publiques et les compétences locales concernant la protection des victimes.

A l'intérieur de ces axes, plusieurs thèmes ont été déclinés : action sécurisante et sécurisée, nécessité d'une prise en compte du statut juridique et social des victimes, réalité économique et criminelle de la Traite des Etres Humains.

Deux journées-débats ont ainsi été organisées : la première le 16 mars 2005 concernant la situation sur la région Ile-de-France et un débat national a eu lieu à Paris le 4 avril 2005, sous le patronage de Monsieur Robert Badinter.

Nous avons réalisé un Livre blanc à la suite de ces échanges, qui comprend les actes de ces deux journées, ainsi que les propositions qui ont été faites.

Une affiche a également été réalisée, « Esclaves à vendre », et elle est diffusée à Paris depuis début septembre 2005.



LA PLATEFORME
CONTRE LA TRAITE
DES ÊTRES HUMAINS

EN FRANCE AUJOURD'HUI...

ESCLAVES À VENDRE



5794785026

09/10

ÇA EXISTE
MAINTENANT VOUS SAVEZ...

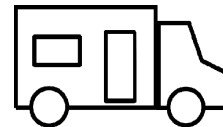
MAIRIE DE PARIS 

Région  Île-de-France



3. Nos Permanences d'Accueil Mobiles

Les permanences d'accueil mobiles sont le moyen le plus adapté pour aller au devant des personnes prostituées, et s'est celui qui a été voulu par la communauté il y a 14 ans. Il s'agit de lier un contact convivial autour d'une pause café afin d'instaurer une relation de confiance dans le but d'aborder ensuite les problèmes de santé et autres.



Les animatrices opérant avec l'équipe médicale du Bus jouent ici un rôle important. En effet, elles seules peuvent rassurer ces personnes qui ne se confient pas facilement. L'opportunité d'avoir un contact avec les animatrices qui connaissent toutes très bien le milieu de la prostitution est une garantie de non-jugement qui permet d'aborder toutes questions et en particulier les questions sanitaires.

Les permanences d'accueil mobiles se composent d'un médecin ou d'une infirmière ainsi que de deux animatrices. Les attributions de l'équipe médicale sont :

- La mise en place d'actions de prévention et d'accès aux soins de l'infection par le VIH et les autres IST
- La transmission d'informations médicales et l'orientation du public vers les structures de soins et d'accès aux droits.
- Le repérage d'autres affections et l'orientation des intéressés vers le système de soins.
- La construction et l'entretien d'un réseau de partenariat avec les structures hospitalières et médico-sociales.
- Le repérage et la mise en place d'indicateurs sanitaires.

Circuit des tournées

- Le lundi (jour et nuit) : Bois de Boulogne-> Porte Maillot->Porte d'Auteuil
- Le mercredi (jour) : Nationale 6, Fontainebleau
- Le mercredi (soir) et le jeudi (jour et nuit) : Bois de Vincennes->Porte de Clichy-> Porte de Champerret
- Le vendredi (jour) : dans la forêt de Saint Germain en Laye
- Le vendredi (nuit) : Château rouge-> Poissonnière-> Boulevard Ney

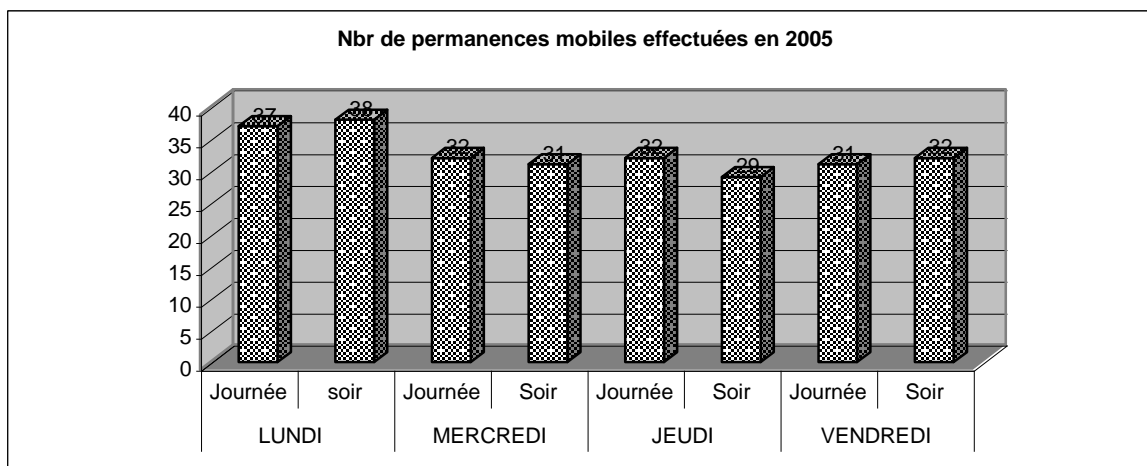
Depuis l'application de la Loi sur la Sécurité Intérieure, l'équipe du Bus a pu constater que de nombreuses personnes victimes de la Traite des Etres Humains ont été déplacées par les réseaux vers les banlieues proches et lointaines de Paris afin d'éviter les contrôles policiers renforcés sur Paris.

Face à ce nouveau déplacement, les permanences du mercredi jour en Seine et Marne et la permanence du vendredi sur St Germain en Laye ont été mises en place afin de poursuivre nos actions de prévention et dans le but de maintenir notre présence auprès d'elles.

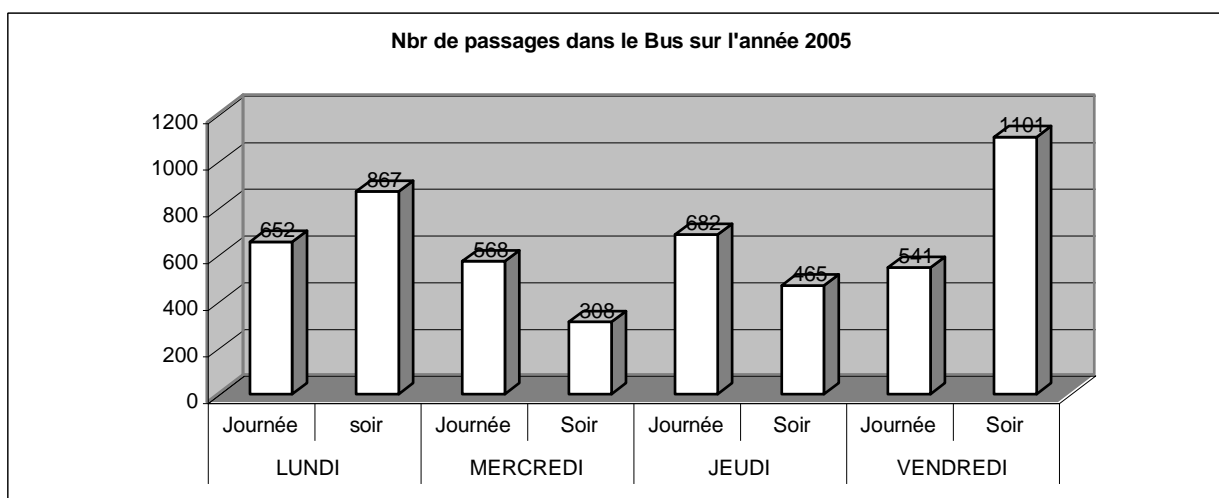


Les permanences réalisées en 2005

Au cours de l'année 2005, **262 permanences** ont été réalisées tous secteurs confondus. Aucune permanence n'est assurée le mardi, jour consacré à la réunion d'équipe et au compte rendu des tournées réalisées dans la semaine.



Les passages dans le Bus



Sur l'année 2005, **5 611 passages** ont été recensés dans le Bus lors des permanences d'accueil mobiles.

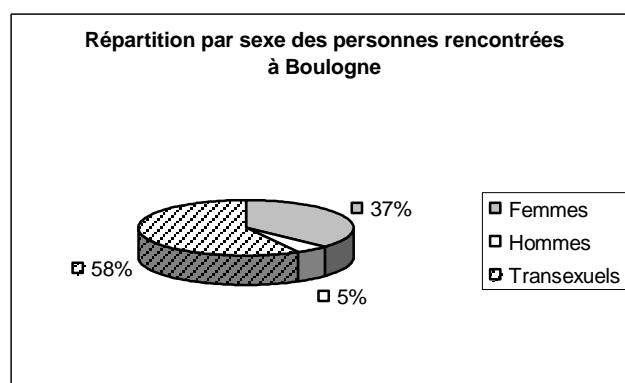
On remarque que le plus faible taux de fréquentation du Bus est le mercredi soir sur la permanence de Vincennes. Ces chiffres s'expliquent par l'augmentation des répressions policières étrangement plus marquée sur ce secteur ainsi qu'à la disparition des personnes victimes de réseaux qui ont été déplacées en banlieue.



➔ LES DONNÉES CHIFFRÉES

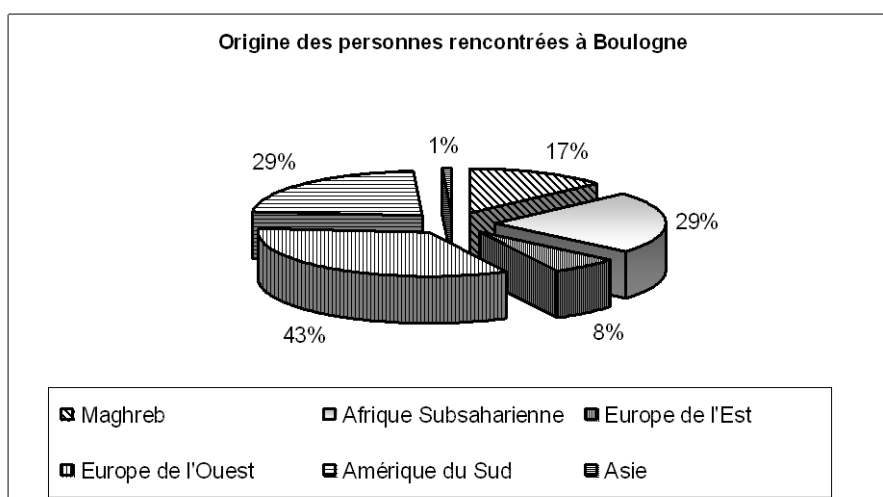
➤ Secteur : « bois de Boulogne » le lundi jour et nuit

Dans le bois de Boulogne, les personnes prostitué(e)s sont majoritairement des travestis et des transsexuels, la Porte Dauphine continue à être un lieu de prostitution masculine qui se prolonge jusqu'à la route de Suresnes.



Les personnes rencontrées à Boulogne sont en majorité des transsexuels (58%), ainsi que quelques femmes (37%) et très peu d'hommes situés principalement Porte Dauphine.

La moyenne d'âge observée est d'environ 20 ans pour les hommes, et de plus de 40 ans pour les femmes et les transsexuels.

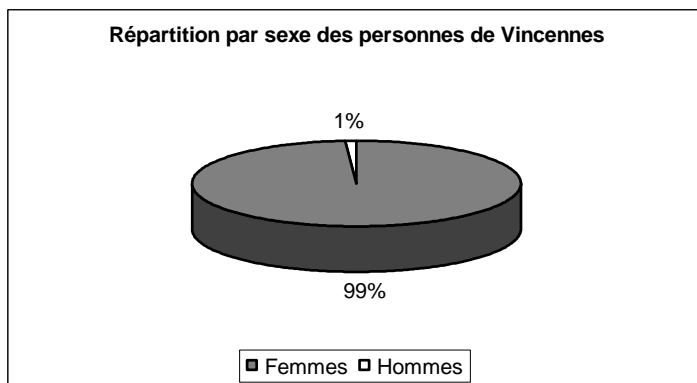


Il s'agit pour 43% de personnes issues d'Europe de l'Ouest (France, Portugal), mais également de personnes originaires d'Amérique du Sud et d'Afrique subsaharienne (29%). On retrouve également quelques personnes venues du Maghreb, d'Europe de l'Est et d'Asie.

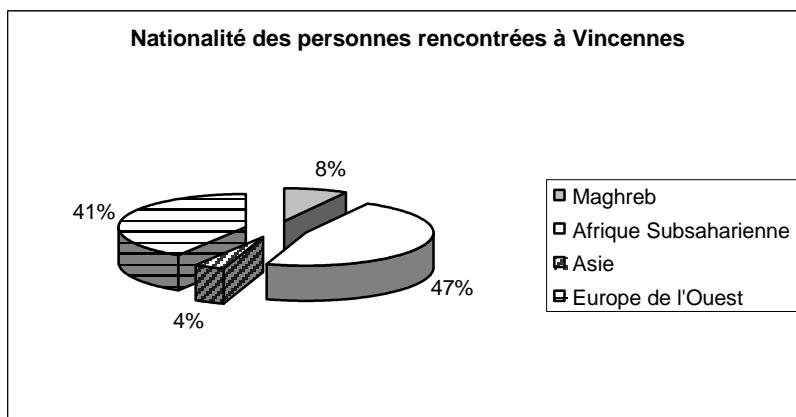


➤ Secteur : « bois de Vincennes » mercredi soir jeudi jour et nuit

Dans le bois de Vincennes, beaucoup de femmes dites traditionnelle exercent leur activité en camionnette ou à pied.



99% des personnes se prostituant à Vincennes sont des femmes.



Vincennes regroupe pratiquement à part égale des femmes de nationalité européenne plus particulièrement des françaises et des femmes issues d'Afrique subsaharienne. On retrouve également quelques femmes d'origine maghrébine et asiatique.

Les femmes de nationalité européenne sont en général âgées de plus de 40 ans et exercent leur activité librement. Les femmes d'origine subsaharienne sont en général plus jeunes puisque 70% ont entre 19 ans et 25 ans. Les personnes venues du Maghreb ont entre 30 ans et 35 ans et nous n'avons aucune donnée concernant les personnes asiatiques.

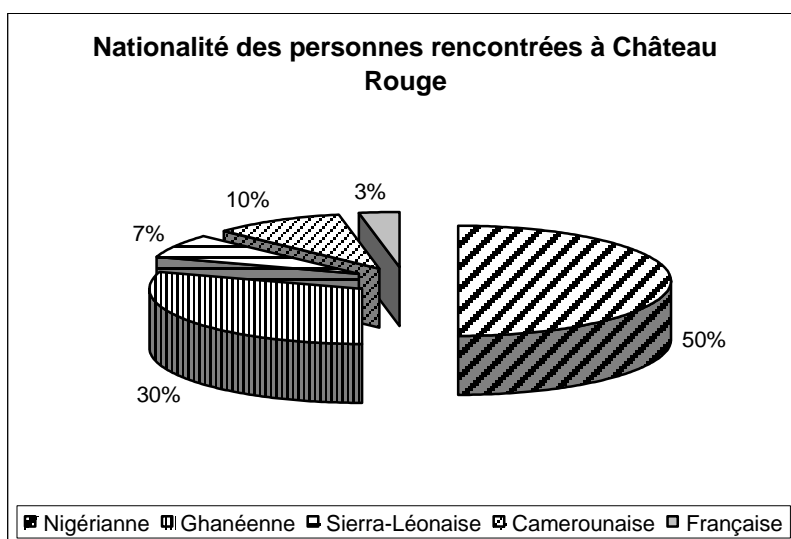
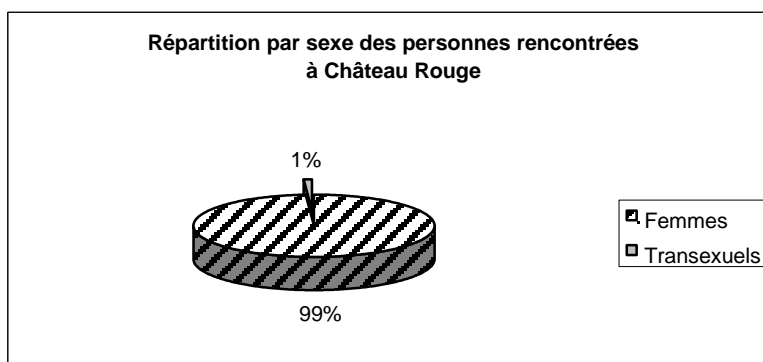
Il faut préciser que ces données ne sont pas constantes sur tous les mois de l'année. En effet, le site de Vincennes subit une répression policière extrêmement forte, qui s'est particulièrement accentuée depuis le mois de juillet 2005. Ceci conduit à une désertification du site sur certaines périodes. Les premières personnes à être parties ont été les femmes originaires d'Afrique subsaharienne. Les réseaux tentent de façon épisodique de les faire revenir sur le site, ce qui explique que la situation de Vincennes n'est pas figée.



➤ Secteur « Château rouge » le vendredi soir

Château Rouge est un lieu de prostitution de femmes africaines, issues en majorité de l'Afrique de l'Ouest. Il est vraisemblable que certaines de ces jeunes femmes appartiennent à des réseaux d'immigration souvent liés aux réseaux criminels d'exploitation sexuelle.

La quasi totalité des personnes qui se prostituent à Château Rouge sont des femmes. On retrouve également quelques hommes opérant une prostitution plus occasionnelle.



La moitié des personnes rencontrées sont originaires du Nigeria. On retrouve ensuite des personnes ghanéennes (30%) ainsi que des camerounaises, des sierras léonaises et quelques françaises.

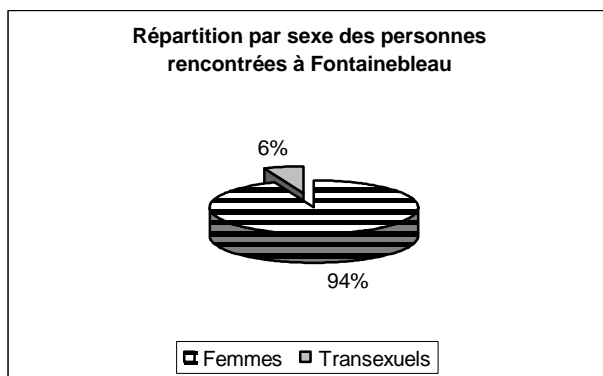


➤ Secteur : « Fontainebleau » le mercredi en journée

La permanence de Fontainebleau a été mise en place en mars 2005 suite au déplacement vers la Banlieue de personnes se prostituant sur Paris.

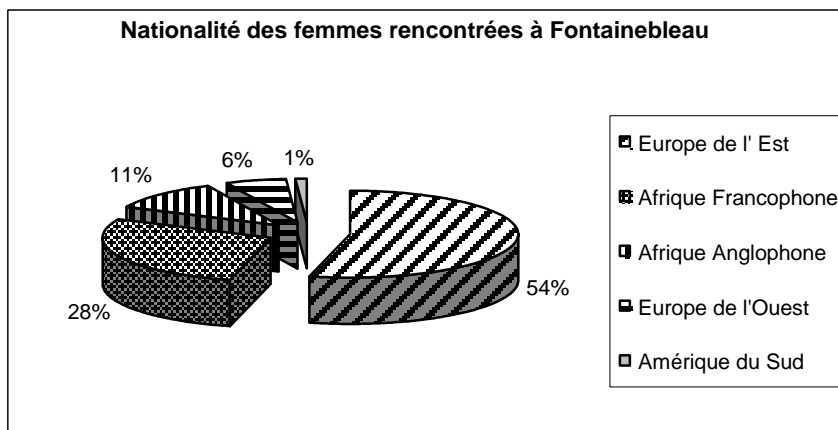
Il s'agit souvent de femmes victimes de réseaux de prostitution. On y retrouve des femmes originaires d'Europe de l'Est à pied et généralement toujours aux mêmes endroits, ainsi que des femmes originaires d'Afrique francophone généralement en camion.

On y trouve également des femmes originaires d'Europe de l'Ouest en camion ou à pied, ainsi que quelques travestis/transsexuels à pied la plupart du temps.



Les personnes se prostituant à Fontainebleau sont pour 94% des femmes, le reste des personnes appartenant à la catégorie transsexuelle/travestie.

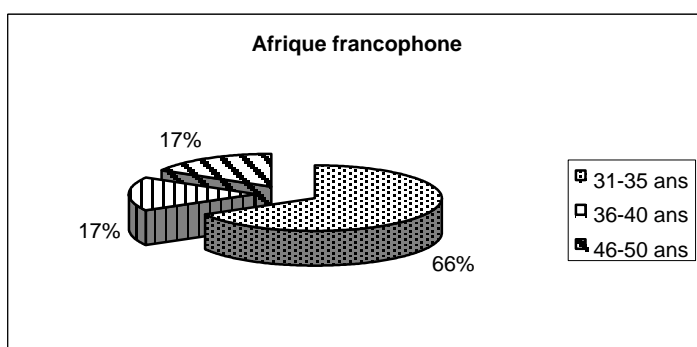
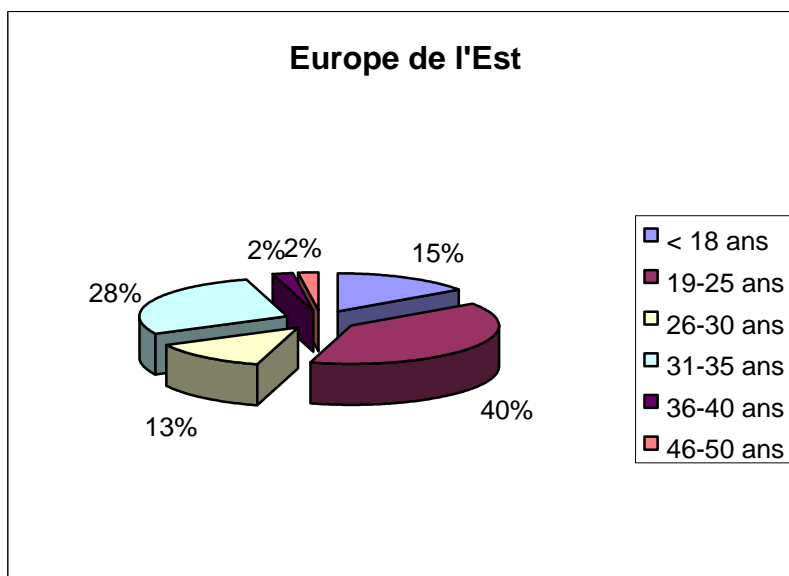
On retrouve une majorité de femmes issues d'Europe de l'Est se prostituant sur Fontainebleau (54%), ainsi que des femmes originaires d'Afrique francophone (28%) et d'Afrique anglophone (11%) ainsi que quelques femmes d'Europe de l'Ouest (6%) et très peu de femmes originaires d'Amérique du Sud.



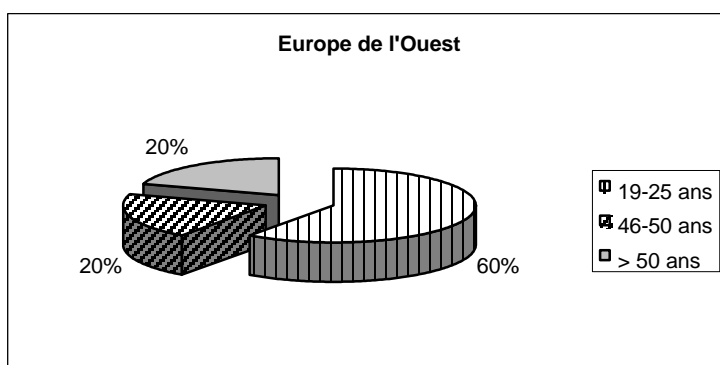
Les transsexuels/travestis se prostituant à Fontainebleau sont pour la plupart issus de l'Equateur (60%), mais également de la Colombie et de la France (20%).



Les femmes originaires d'Europe de l'Est sont généralement assez jeunes, puisque 40% d'entre-elles ont entre 19 ans et 25 ans. Elles affirment toutes avoir 18 ans mais elles sont nombreuses à paraître plus jeunes (15% peuvent avoir moins de 18 ans mais ce chiffre ne reste qu'une estimation). 13% déclarent avoir entre 26 ans et 30 ans et 28% de ces femmes auraient aujourd'hui entre 31 ans et 35 ans.



Les femmes originaires d'Afrique francophone ont en majorité entre 31 ans et 35 ans (66%). On remarque également que les femmes issues d'Afrique anglophone sont sensiblement plus jeunes puisqu'elles ont toutes en moyenne entre 19 ans et 25 ans.



Les quelques femmes originaires d'Europe de l'Ouest ont généralement entre 19 ans et 25 ans, mais on retrouve également des femmes plus âgées puisque 40% ont aujourd'hui plus de 46 ans.



➤ Secteur : « Saint Germain en Laye » vendredi en journée

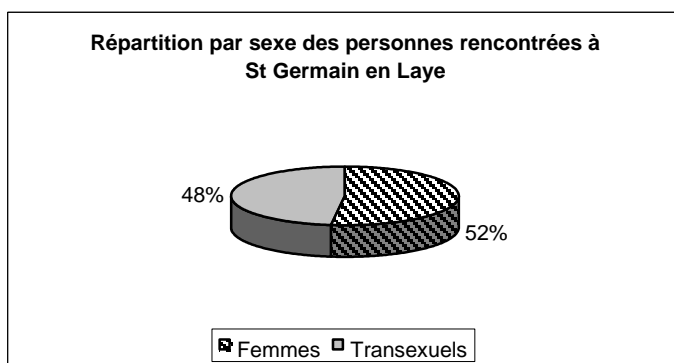
Rappel du contexte de la création de cette permanence

Certaines personnes hispanophones connues de l'Association « ARCAT », ont été identifiées comme des personnes se prostituant dans les bois de Saint Germain en Laye.

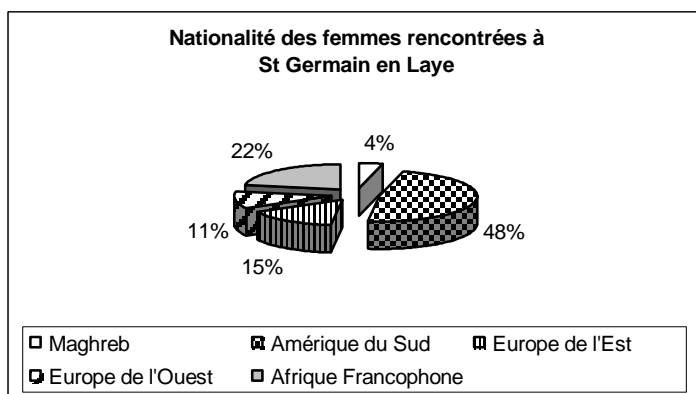
Un partenariat entre les « Amis du Bus des Femmes » et l'association « ARCAT » a été mis en place afin d'assurer des permanences mobiles dans la forêt. Ainsi chaque semaine un psychologue hispanophone de l'association ARCAT participe à la permanence.

Ceci présente un double intérêt :

- un suivi plus global pour les personnes séropositives
- un soutien psychologique effectué par un psychologue

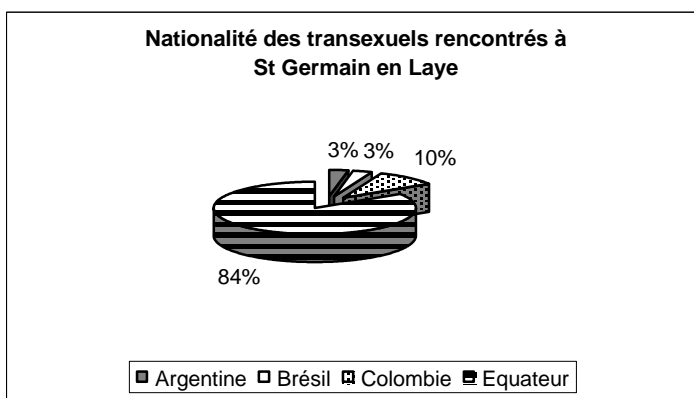


Le site de St Germain en Laye représente pratiquement autant de femmes que de transsexuels.



Près de la moitié des femmes se prostituant à St Germain en Laye sont originaires d'Amérique du Sud (48%), mais on retrouve également des femmes issues d'Afrique francophone, d'Europe de l'Est et du Nord, et une petite proportion de femmes maghrébines.

Les transsexuels qui se prostituent à St Germain en Laye sont quasiment tous issus de l'Equateur (84%). Cependant on rencontre également des transsexuels colombiens, brésiliens ou argentins.



4. Les actions médicales se multiplient...

LES ORIENTATIONS MÉDICALES RÉALISÉES AU COURS DE NOS PERMANENCES D'ACCUEIL MOBILES

Aide Médicale d'Etat et CMU

A Boulogne, les personnes issues d'Europe de l'Ouest bénéficient toutes d'une couverture médicale, contrairement aux personnes africaines et originaires d'Amérique du Sud ne sont pas toutes couvertes. En effet, nous évaluons que 40% des africaines et que 30% des personnes originaires d'Amérique du Sud ne possèdent pas de couverture médicale.

Sur Vincennes, les personnes disposent presque toutes d'une couverture médicale adaptée à leur situation. En effet, c'est le cas de toutes les femmes européennes et maghrébines. Cependant, seulement 50% des personnes originaires d'Afrique subsaharienne possèdent une couverture médicale. L'augmentation de la répression policière a entraîné le déplacement de nombreuses femmes. Elles ont été reconduites aux frontières ou alors elles se cachent pour éviter les contrôles, ce qui rend le travail de prévention de plus en plus difficile. De plus, il a fallu instaurer une confiance puisqu'elles refusaient de venir au local pour obtenir leur couverture médicale car elles pensaient qu'elles risquaient de se faire arrêter.

Il a donc fallu trouver une solution plus adaptée pour ce public. Une réponse a été trouvée au mois de Juillet 2005 avec la mise en place de l'atelier de français. En effet, cet atelier s'est révélé être un moyen efficace pour les faire venir au local. C'est en venant à l'atelier qu'elles se sont décidées à faire ouvrir leurs droits médicaux. Ainsi nous estimons que 60% des femmes africaines anglophones possèdent aujourd'hui une couverture médicale, de type AME pour la plupart.

Les femmes africaines francophones et celles d'Amérique du sud ont toutes des autorisations de séjour qui leur permettent de pouvoir bénéficier d'une couverture sociale.

Les femmes africaines anglophones font en général dès leur arrivée sur le territoire Français une demande de statut de réfugié ou d'asile politique qui leur permet de bénéficier d'une couverture sociale.

Les femmes originaires de l'Europe de l'Est et celles originaires d'Europe de l'Ouest sont généralement en possession d'un visa qu'elles renouvellent tous les 3 mois en retournant dans leur pays, elles ne peuvent donc pas bénéficier d'une couverture sociale. Enfin, sur le public travesti/transsexuel, 60% déclarent avoir une couverture médicale.

Lors du début de la permanence de St Germain en Laye en été 2004 l'équipe avait observé que 45% des personnes rencontrées n'avaient pas de couverture sociale ou étaient en fin de droit. Sur cette année, nous avons pu observer que pratiquement toutes les personnes ont désormais une couverture médicale.



Cependant de nouvelles personnes arrivent quotidiennement sur ce secteur, il arrive donc que certaines ne bénéficient pas de ces droits. L'équipe les informe et les orientent vers la permanence Sécurité Sociale de l'Abribus qui se tient deux lundis par mois.

Les orientations médicales réalisées en 2005

RÉPERCUSSIONS MÉDICALES DE LA RÉPRESSION POLICIÈRE

Nous avons vu plus haut l'importance de la répression policière dans ce secteur. Cela a eu comme conséquences médicales :

-Une augmentation du stress des personnes prostituées qui s'est répercutée sur leur corps (maladies psychosomatiques : troubles du sommeil, troubles gastriques, manifestations dermatologiques...)

-Une augmentation importante de personnes présentant tous les signes de dépression

-L'aggravation générale de leur santé directement liée à la précarité à laquelle elles doivent faire face.

▫ Concernant les IST et le VIH : **227 personnes** ont été orientées

Les comportements à risques (rapport non protégés et rupture de préservatifs) représentent un enjeu évident de santé publique qui sollicite toute l'attention de l'équipe médicale, et exige un suivi permanent et une prise en charge rapide afin de permettre aux personnes de bénéficier d'un traitement post-exposition.

Les orientations ont été effectuées vers les Centres de Dépistage Anonyme et Gratuit de Paris dont certains disposent de traducteurs hispanophones, notamment celui de Bichat, mais également vers le Centre Médico-social de Belleville ou dans le cadre d'une consultation de médecine générale.

En ce qui concerne les prises de risques, les orientations ont été effectuées aux Urgences des Hôpitaux de Paris et à proximité de l'hôpital de St Germain en Laye et de Poissy.

La sensibilisation au dépistage du VIH n'est pas toujours évidente. Beaucoup affirment l'avoir déjà fait et ne voient pas l'intérêt de le refaire régulièrement. L'équipe se mobilise donc plus particulièrement sur ce point afin de faire prendre conscience au public qu'il est nécessaire de vérifier son statut sérologique de manière régulière.



▫ Autres orientations : **589 personnes** ont été orientées vers différentes structures :

189 personnes orientées vers une consultation de médecine générale dans les centres suivant : Hôpital Ambroise Paré, Centre de Santé Saint Vincent, Hôpital Saint-Louis, Hôpital Lariboisière et Centre Médical Europe.

85 personnes orientées vers une consultation gynécologique à l'Hôpital Saint Louis, l'Hôpital Saint Antoine, la Clinique des Bluets, le Centre de Santé Saint Vincent et l'Hôpital Ambroise Paré.

56 personnes orientées vers une consultation dermatologique dans les centres de santé suivants : Saint Vincent, Centre de Santé Réaumur et Hôpital Saint Louis.

51 personnes ont été orientées vers un service de psychiatrie.

40 personnes orientées vers une consultation rhumatologique.

35 personnes orientées vers une consultation d'endocrinologie dans le Centre de Santé Réaumur.

30 personnes ont été orientées vers un service de stomatologie.

20 personnes ont été orientées vers un diététicien.

17 personnes ont été orientées vers une consultation en chirurgie réparatrice.

16 personnes orientées vers une consultation de gastro-entérologie dans les centres suivants : Centre de Santé Saint Vincent, Hôpital Ambroise Paré, Hôpital Saint-Louis et Hôpital Lariboisière.

15 personnes orientées vers une consultation orthopédique, à l'Hôpital Cochin ou à la Clinique des Maussins.

15 personnes ont été orientées vers une consultation obstétrique.

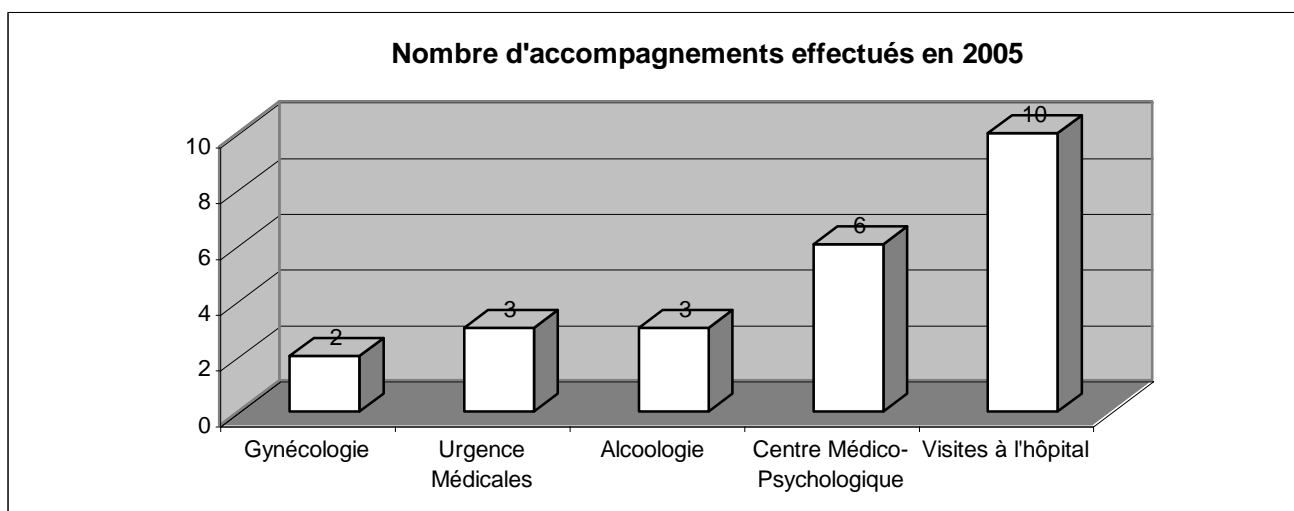
9 personnes ont été orientées vers un service de traumatologie.

6 personnes orientées vers une consultation ophtalmologique à l'Hôpital Saint Louis, Médecin du Monde ou la Fondation Rothschild.

5 personnes orientées vers une consultation dentaire auprès de l'Association Bus Social Dentaire et vers le Centre Dentaire des Epinettes.



Les accompagnements médicaux



L'accompagnement a pour but d'apporter un soutien physique et moral aux personnes issues de notre public qui ont souvent la crainte d'être jugées ou mal perçues du fait de leur activité. Il s'agit également d'apporter une aide lorsque les démarches deviennent compliquées, particulièrement lorsque la barrière de la langue est importante.

Ainsi, 24 accompagnements médicaux ont été réalisés sur l'année 2005 dans différents services.

➔ NOS ACTIONS DE PRÉVENTION IST/VIH

Evaluer les connaissances des personnes rencontrées sur les IST et le VIH

Afin d'adapter au mieux nos messages de prévention, une évaluation des connaissances de chaque personne rencontrée est réalisée par l'équipe lors des permanences d'accueil mobiles. Ainsi plusieurs constats peuvent être établis sur les principaux thèmes de prévention :

- Constat des connaissances propres aux IST et au VIH

➤ Les victimes de la Traite des Etres Humains

La majorité des femmes d'Europe de l'Est ont des notions de bases concernant l'infection du VIH, qu'elles ont acquises au cours de leur scolarité.

Les femmes africaines ont (elles aussi quelques notions) mais de par leur culture, elles ont tendance à faire un déni de cette maladie qu'elles considèrent comme une maladie honteuse relevant de la sorcellerie.



➤ Les personnes prostituées « traditionnelles »

Les femmes françaises sont très bien informées sur les IST et sur le VIH, et les femmes d'Afrique francophone connaissent généralement les modes de transmission du VIH.

➤ Les personnes prostitué(e)s transsexuels/ travestis

Elles ont en majorité une bonne connaissance des IST et du VIH

- Constat de l'utilisation du préservatif

Les victimes de la Traite des Etres Humains ne semblent pas toutes utiliser systématiquement le préservatif. On remarque lors des démonstrations qu'une majorité d'entre-elles ne savent pas le poser correctement. En effet, ce n'est pas une priorité pour les réseaux de leur fournir une formation pour les protéger !

- Constat des habitudes de dépistage

Les traditionnelles déclarent se faire dépister régulièrement. Par contre, pour les victimes de la TEH cela plus compliqué. Les européennes, de par leur représentation du soin, ont plus tendance à se faire dépister. Toutefois elles semblent le faire lorsqu'elles retournent au pays (pour le renouvellement du visa). Selon elles, elles font régulièrement un « check-up ». En cas d'urgence, elles déclarent se faire dépister dans des laboratoires privés.

Les africaines anglophones ont une représentation du soin différente surtout quand on parle du dépistage du VIH/Sida. Comme il a été précisé plus haut, elles ont une image incorrecte du virus. Elles sont donc plus réticentes à aller se faire dépister.

Transmettre l'information lors des permanences d'accueil mobiles

L'association dispose de nombreux supports explicatifs sur les IST et le VIH qui viennent appuyer les explications orales des animatrices et du personnel médical.

Les brochures de prévention de l'INPES traduites dans de nombreuses langues sont relativement bien adaptées à notre public. Elles permettent une meilleure compréhension en franchissant la barrière de la langue bien que certains membres de l'équipe parlent plusieurs langues. En effet, un médecin parle couramment anglais, français et russe et deux animatrices parlent espagnol et portugais.

De plus, notre partenariat avec ARCAT nous permet de disposer de leurs brochures de prévention.

Enfin plusieurs affiches explicatives créées par l'équipe sur la pose du préservatif et sur les VIH et les IST sont exposées dans le Bus et distribuées. Il s'agit d'affiches imagées afin de favoriser la compréhension de tous.

La transmission d'informations sur les Infections Sexuellement Transmissibles se fait généralement dans le Bus par les animatrices et le personnel médical.



Nous disposons d'un « manège enchanté » qui permet de vérifier les connaissances des personnes en matière de pose du préservatif. Les démonstrations faites par l'équipe et par les prostituées permettent d'aborder les risques encourus suite à une mauvaise pose du préservatif.

Transmettre de l'information lors de manifestations

➤Organisation de la journée mondiale contre le Sida Le 01 décembre 2005

Cette année, l'association s'est particulièrement mobilisée autour de la journée mondiale de lutte contre le Sida. Ainsi, trois journées d'actions de prévention ont été mises en place afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur le VIH.

Le mardi 29 novembre 2005:

Trois membres de l'équipe sont intervenus au Centre social Elisabeth, lors des Ateliers de sensibilisation pour une animation collective sur la prévention du VIH. Au-delà des campagnes d'information grand public, nous avons voulu mettre en place des actions de proximité et parler de sexualité en termes de risque et de protection. 42 personnes dont 4 hommes y ont assisté. Le public était donc essentiellement féminin et issu de l'immigration (Asie et Afrique).

L'objectif était d'amener à la réflexion sur les modes de transmission, les conduites à risques et présenter les moyens de protection.

Nous avons sélectionné parmi nos outils les plus adaptés :

- Diffusion d'un film qui a suscité des réflexions et des questions lors d'un échange.
- Brochures et affiches traduites dans différentes langues (anglais, chinois, lingala, tamoul, français, ...) ont été mises à disposition en fin de séance afin de laisser une trace écrite.
- Préservatifs masculins et féminins, gels ont été utilisés en démonstration avec le manège enchanté et distribués en fin de séance.
- Rubans rouges, pour informer sur la manifestation du jeudi 1^{er} décembre.

L'échange a duré un peu plus de deux heures, le public et les formatrices en ont été très satisfaites.

Le mercredi 30 novembre :

Cinq membres de l'équipe se sont déplacés avec le Bus pour stationner sur la Place de la Bastille le matin et sur Beaubourg l'après-midi, pour y mener une campagne d'information grand public sur le VIH et sur la pose de préservatifs.

Afin de diffuser l'information nous avons distribué aux passants une petite brochure reprenant les chiffres du nombre de victimes du SIDA accompagnée de quelques explications. Cette brochure a été distribuée avec un préservatif pour encourager les gens dans cette démarche.



Plusieurs personnes abordées dans la rue se sont laissées guider dans le Bus afin de tester leur technique de pose du préservatif masculin, de découvrir le fonctionnement du préservatif féminin et d'obtenir des informations complémentaires sur les IST et le VIH.

Le jeudi 01 décembre :

L'équipe a organisé une journée Porte Ouverte au local. Nous avons reçu 25 personnes au cours de cette Journée, dont 10 relevant de notre public et 15 personnes du voisinage.

Nous avons mis à disposition plusieurs outils :

- Diffusion des films « Tout sur ma mère », « Chaos » et « Les filières de la prostitution » qui ont amené des réflexions et des questions auxquels a répondu l'équipe médicale
- Mise à disposition de Quiz sur deux ordinateurs à l'accueil : « 16 question/réponses en Prévention Sida » et « Les aventures de Moussa le Taximan » réalisés par l'INPES.
- Distribution de brochures d'information en plusieurs langues.
- Préservatifs masculins, féminins et gels ont été utilisés en démonstration avec le manège enchanté
- Manège enchanté : pour la pose du préservatif
- Des Rubans rouges ont été distribués.

La journée Porte Ouverte s'est terminée par le départ de l'équipe et de quelques personnes du public à la manifestation. Le Bus a suivi le cortège afin d'affirmer son rôle de militant et d'apporter son soutien à toutes les personnes concernées de près ou de loin par le VIH.

Pour cette occasion, un atelier de création de cartes sur la journée a été animé par une bénévole de notre public. Ces cartes ont été distribuées tout au long de la journée.

➤ Nos journées d'action à Solidays le 8, 9 et 10 Juillet 2005

Depuis de nombreuses années nous participons activement à Solidays. Notre association tient un stand dans le Village Associatif et mène ses actions de prévention auprès des personnes présentes.

Comme chaque année, notre stand a rencontré un réel succès. Les personnes pouvaient s'exercer à la pose du préservatif et un questionnaire destiné à tester leurs connaissances leur était proposé. Les meilleurs repartaient avec des petites pochettes cadeaux préparées par notre équipe contenant une brochure explicative sur le VIH, les objectifs de notre association un préservatif et d'un gel.

La directrice et la coordinatrice ont également participé aux tables rondes organisées au cours de cet événement afin de témoigner et d'échanger avec les autres professionnels présents.



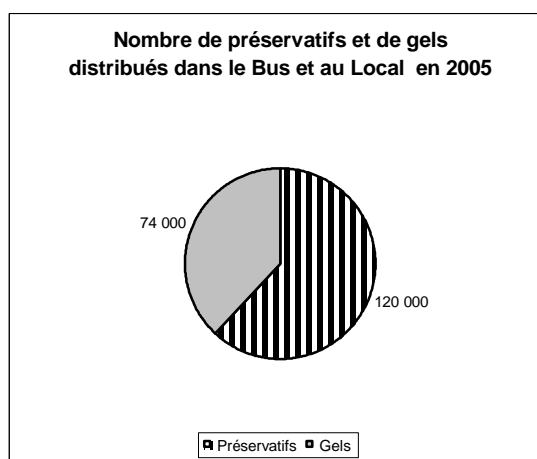
➤ **Tenue d'un stand de prévention aux Village des Associations les 12 et 13 mars 2005 à Bastille dans le cadre des journées de la femme.**

➤ **Tenue d'un stand de prévention lors de la Fête des associations à la Mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris les 16 et 17 avril 2005.**

Distribuer des préservatifs afin d'inciter leur utilisation chez les personnes prostituées.

Nos actions de prévention s'accompagnent systématiquement d'une distribution de préservatifs et de gels.

Les préservatifs et les gels sont à la disposition du public dans le Bus et au Local. Leur distribution s'accompagne d'explications proposées par l'équipe.



En 2005, près de 120 000 préservatifs et 74 000 gels ont été distribués dans le Bus lors des tournées, au local et au cours d'évènements ponctuels auxquels nous avons participé (Journée Mondiale de lutte contre le Sida, Solidays et autres interventions extérieures).

Donner un préservatif dans le Bus est un acte très important. Il permet tout d'abord de reconnaître la personne et de lier le contact avec elle. C'est également le meilleur moyen d'encourager son utilisation systématique afin de limiter la propagation de l'épidémie.

Afin de s'assurer de la mise à jour des connaissances de l'équipe sur la prévention, une formation proposée par le Crips a eu lieu en 2005 sur l'infection VIH/Sida, les IST et les hépatites : Actualisation des connaissances et actions de prévention

Durée et dates de la formation : 5 jours, de 9h30 à 17h, les 6 et 20 janvier, les 2,3 et 17 février 2005.

Les contenus

- Le VIH/sida, les IST et les hépatites
- mise à jour des connaissances médicales,
- travail d'appropriation des connaissances.



▪ La prévention

- les aspects éthiques de la prévention,
- les techniques de conseil dans l'entretien de prévention,
- méthodologie d'actions de prévention,
- l'animation de groupe et les outils de prévention.

La formation a permis à l'équipe d'actualiser et de s'approprier les connaissances sur l'infection du VIH/sida, les IST et les hépatites et de mettre en place de nouvelles actions de prévention.



NOS ACTIONS COMPLÉMENTAIRES DE SANTÉ

Une campagne de vaccination antigrippale

Depuis plus de 20 ans, l'assurance maladie lance un programme de vaccination contre la grippe pendant la période hivernale (soit du 21 septembre au 31 décembre). La Mairie de Paris propose cette vaccination par le biais de ses centres de vaccination.

L'association rencontre des personnes qui travaillent dans la rue de jour ou de nuit et pour lesquelles la vaccination antigrippale est de ce fait particulièrement indiquée :

- De par le mode de transmission de la grippe, ces personnes présentent un risque élevé d'être contaminées.
- L'association rencontre également un certain nombre de personnes étrangères qui ne veulent ou ne peuvent pas avoir accès aux soins, elles sont donc plus susceptibles d'être atteintes de maladies chroniques ou d'avoir un système immunitaire affaibli.

C'est donc dans un souci de santé publique que l'association a décidé de proposer une journée de vaccination gratuite.

Ainsi, l'association a créé un partenariat avec la Mairie de Paris, par l'intermédiaire du Centre de Vaccination du 20^{ème} arrondissement.

Des affiches informatives ont été mises à disposition dans l'espace santé de l'association et dans le Bus.

La communication sur la journée de vaccination a été assurée dans ce même espace par l'animatrice qui accueille le public ainsi que par deux élèves infirmières dans le cadre de leur stage. Elles ont élaboré un quiz composé de six questions qui permettent d'évaluer la connaissance et les représentations du public au sujet de la grippe.

Par le biais d'un support ludique, le public a pu comprendre, échanger et évaluer le bénéfice ou non pour eux de se faire vacciner.

La journée de vaccination a eu lieu le jeudi 26 octobre 2005 au local de 09h à 17h, assurée par le personnel du centre de vaccination : un médecin, une infirmière et une secrétaire médicale détachés pour ce jour.



Au total, 115 personnes ont été vaccinées, soit 83 personnes du public et 32 personnes du voisinage (foyer migrant voisin de l'Association).

La mise en place de partenariats

L'accès aux soins dépend aussi pour le public de la possibilité et de la volonté de se déplacer jusqu'au centre de soins.

Qu'elles aient ou non une couverture sociale, certaines personnes ne se soignent pas. Pour les victimes de la Traite des Etres Humains, il est important de trouver des structures adaptées à leurs problématiques. C'est pourquoi nous mettons en place et entretenons des partenariats avec des centres de soins.

La mise en place et l'entretien du partenariat permet également d'avoir un retour sur nos actions de prévention et de pouvoir les réajuster. En effet, en ayant accès aux données des partenaires, nous pouvons évaluer la réceptivité de nos messages de prévention et d'orientation.

➤ *Partenariat avec le centre médico-social de Belleville*

C'est dans ce cadre, que l'équipe médicale s'est associée avec l'équipe du Centre Médico-Social de Belleville.

L'objectif du partenariat était de :

- Favoriser l'accès au dépistage des personnes prostituées.
- Permettre un suivi médical.
- Evaluer les comportements préventifs de notre public.

La permanence a été assurée alternativement par les membres de l'équipe médicale de l'association tous les mardis de 14h à 19h.

➤ *Partenariat avec ARCAT*

Un partenariat avec ARCAT a été mis en place le 22 Novembre 2004 et s'est poursuivi sur toute l'année 2005. Un psychologue d'ARCAT est présent lors des permanences d'accueil mobiles le vendredi en journée.

Ce partenariat a été réalisé à notre demande afin de sensibiliser les personnes prostituées atteintes du VIH et d'effectuer une prévention plus globale sur le public latino.



5. L'Abribus un lien social indispensable

➤ LES PASSAGES À L'ABRIBUS

L'AUGMENTATION CONSTANTE DU NOMBRE DE PASSAGE AU LOCAL

L'accueil effectué au local est toujours en augmentation. La mise en application de la loi sur la sécurité intérieure a eu pour conséquence l'augmentation constante du nombre de passage au local.

L'accueil réalisé en 2005 au local est considérable en effet un peu plus de 6 000 accueils ont été effectués, dont 150 nouvelles personnes. La coordinatrice a effectué près de 740 entretiens avant de les orienter vers les différents services de l'association et/ ou vers des services extérieurs.

LA DOMICILIATION ADMINISTRATIVE POUR LUTTER CONTRE LA CLANDESTINITÉ

Sur l'année 2005, nous avons domicilié 814 personnes parmi lesquelles 131 nouvelles domiciliations.

Ce chiffre révèle l'extrême précarité des personnes en situation de prostitution, ainsi que la charge administrative portée par l'association.

Les domiciliations administratives sont un outil indispensable pour le pôle social, le pôle emploi et le pôle santé, car elles sont la condition indispensable pour déclencher toute action sociale, administrative et médicale.

L'AIDE ALIMENTAIRE DANS L'URGENCE

Pour répondre à l'effondrement du pouvoir d'achat de la Communauté au cours de l'année 2004, l'association a pris dans l'urgence la décision de fournir aux plus démunis(e)s des produits alimentaires.

Cette politique a engendré en 2004 sur le poste « aide alimentaire » un déficit de 30 000 € qui n'a cessé d'augmenter. Le coût de cette action n'ayant pas été reconnu par nos financeurs malgré sa pleine justification, la décision a été prise d'arrêter cette aide au mois d'octobre 2005.

LA PERMANENCE DE LA CPAM

Un partenariat avec la CPAM existe depuis 2004. En effet, un lundi sur deux, une Conseillère Technique de la CPAM tient une permanence. Les personnes de la Communauté peuvent ainsi faire l'ouverture de leurs droits (Aide Médicale d'Etat, Couverture Maladie Universelle..) en toute confiance. Ainsi, cette année, plus de 220 personnes sont venues mettre à jour leur situation ou tout simplement s'informer de leurs droits.



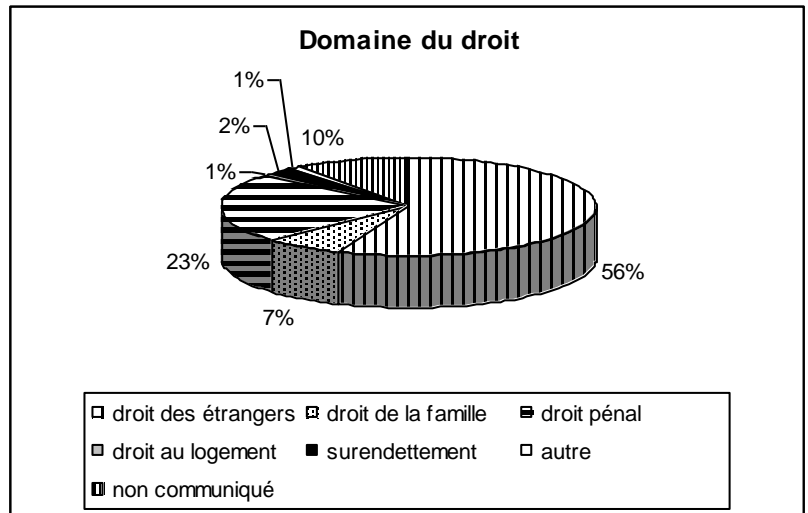
NOTRE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DROITS D'URGENCE

Notre collaboration avec l'association Droits d'Urgence date de 1997. Une fois tous les quinze jours, l'association accueille des avocats bénévoles qui, sur rendez-vous, proposent des consultations juridiques gratuites.

En 2005, 107 personnes se sont présentées aux permanences juridiques dont 46 nouvelles. 78% des personnes suivies sont des femmes.

Notre public rencontre en général des difficultés propres au droit des étrangers, au droit pénal, mais également au droit de la famille.

En 2005 plus d'un quart des personnes suivies étaient originaires d'Amérique latine, 13 % des personnes étaient originaires du Maghreb et 13% étaient françaises. 35% d'entre elles étaient en situation de travail non déclaré et 21% sans ressources apparentes.



ACTIONS DE SENSIBILISATION DE L'OPINION DES PROFESSIONNELS

Afin de combattre les préjugés potentiels sur la prostitution dans les milieux en contacts fréquents avec les personnes prostituées, France Arnould, coordinatrice, est en charge de formations aux professionnels de la santé, de la justice et de l'humanitaire.

France intervient dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers dans le cadre de différents modules : la santé publique, l'humanitaire, le VIH, la précarité et l'exclusion, ainsi que sur les modules « femmes et soins » et « prostitution ».

Au cours de l'année 2005, France a effectué 12 interventions dans des IFSI : Villejuif (Hôpital Paul Brousse), Chambéry, Levallois, Nanterre, Bichat, Moisselle, Saint Anne, Saint Antoine et Avicenne.

Le but est de sensibiliser les futur(e)s infirmier(e)s à la situation singulière des personnes prostituées quant à leur accès aux soins, et de proposer des stages de formation au sein de l'association, principalement pour les 3^{ème} années.

Ces stages s'effectuent très régulièrement et sont bénéfiques à la fois pour le public, les élèves infirmier(e)s et l'association.

France a également effectuée une intervention auprès de l'Ecole de Formation Psychopédagogique (Paris 6^{ème}) et auprès de l'association Unis Cité.



Le pôle social

➔ NOMBRE DE PERSONNES REÇUES EN 2005

En 2005, l'assistante sociale a reçu 200 personnes (146 en 2004). Ces personnes sont pour la plupart rencontrées dans le cadre des permanences mobiles et orientées vers l'assistante sociale.

Au cours de cette année, 54 nouvelles personnes ont été enregistrées au niveau de la file soit une augmentation de 36% par rapport à 2004.

La fragilité du public reçu par l'assistante sociale, déjà repérée en 2004, s'est accentuée cette année notamment sur le plan sanitaire, financier et de l'hébergement.

En effet, comme indiqué déjà en 2004, l'application de la loi sur la sécurité intérieure par sa forte répression de l'activité prostitutionnelle contraint les personnes à cesser cette activité qui est leur seule source de revenus.

A cette forte répression s'ajoute le contexte économique actuel défavorable (chômage, augmentation du coût de la vie) qui amplifie considérablement une dégradation des conditions de vie, plongeant la Communauté davantage dans une très forte précarité.

Ces situations de plus en plus complexes entraînent une augmentation du nombre de personnes suivies dans le cadre d'une action sociale globale par l'assistante sociale. Augmentation qui a également un effet sur le nombre de demandes d'aides financières qui sont récurrentes et pour lesquelles les réponses sont difficiles à trouver.

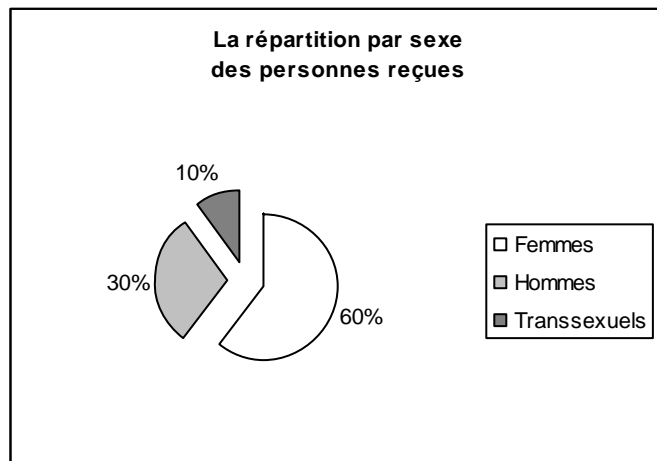
Comme les années précédentes les demandes formulées auprès de l'assistante sociale ont porté généralement sur :

- ✓ l'instruction et ou le renouvellement du revenu minimum d'insertion (RMI),
- ✓ les demandes de toutes les prestations versées par la CAF,
- ✓ les demandes de l'allocation adulte handicapé (AAH),
- ✓ les demandes de retraites et/ou des minima vieillesse,
- ✓ l'accompagnement social lié au logement dans le cadre du FSL ; les recherches d'hébergement,
- ✓ les demandes d'aides alimentaires données en tickets services (179 personnes),
- ✓ les demandes d'aides financières (66 personnes),
- ✓ les accompagnements liés à la régularisation du séjour,
- ✓ les demandes d'accès aux soins médicaux et à la sécurité sociale (CMU, CMUC, AME).



➤ LES CARACTÉRISTIQUES SOCIOPROFESSIONNELLES DES PERSONNES REÇUES PAR L'ASSISTANTE SOCIALE

La répartition par sexe



Les personnes reçues représentent une majorité de femmes 60% contre 10% d'hommes et 30% de transsexuels. L'âge de ces personnes varie entre 18 et plus de 60 ans.

Chez les femmes, l'âge moyen est d'environ 45 ans. L'assistante sociale a reçu aussi des femmes de plus de 60 ans d'origines diverses dont certaines vivent dans une très grande précarité sociale : isolées, sans domicile fixe, sans ressources, cumulant parfois des difficultés de santé.

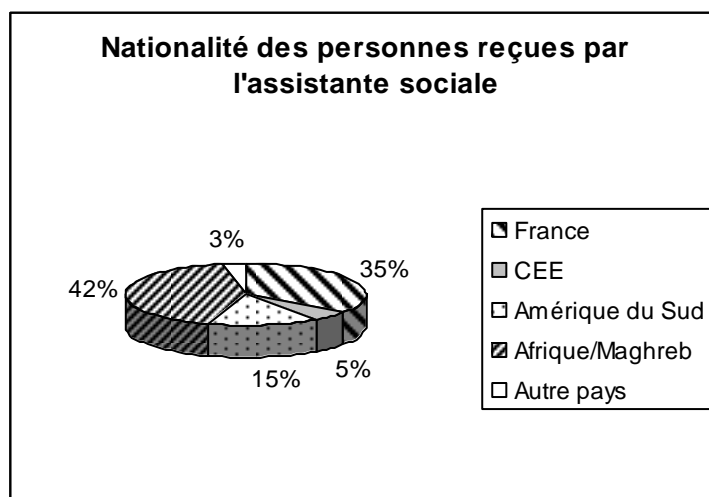
Les hommes sont sensiblement plus jeunes et ont en moyenne entre 30 et 35 ans. Ce groupe semble mieux se « débrouiller » dans la gestion des actes de la vie quotidienne lorsqu'il ne se pose pas pour lui des difficultés de santé et/ou de régularisation de séjour sur le territoire.

Les transsexuels ont en moyenne 38 ans. C'est le groupe qui rencontre le plus de difficultés notamment celle liée à la stigmatisation dont il est l'objet. Ainsi, pour l'accès à un hébergement et à un emploi, les réponses sont difficiles à trouver.

La nationalité

La structure par nationalité montre que les personnes originaires d'Afrique/Maghreb et de France sont celles qui sollicitent le plus l'assistante sociale.

Cette facilité à rencontrer le travailleur social peut venir du fait que ces deux groupes ont moins de difficulté de communication. Il n'en demeure pas moins qu'ils rencontrent autant de difficultés que les autres nationalités (C.E.E, Amérique du sud, et autres pays).



Pour les autres nationalités, la faible fréquentation du service social viendrait certainement de la barrière de la langue et peut être des représentations qu'elles se font du service social. Or, notre travail consiste avant tout à amener le maximum de personnes vers un accès au droit commun.

La structure familiale

L'analyse montre que la moitié des personnes sont isolées quel que soit le groupe (femmes, hommes et transsexuels). Ceci rend plus difficile l'action du travailleur social dans la mesure où il n'existe pas de réseau ni familial ni amical sur lequel il pourrait s'appuyer comme personnes ressources.

De plus, cette analyse met en évidence un nombre croissant de femmes seules avec enfant (20%) ; de couples avec enfant (10%) et couples sans enfant (20%). L'assistante sociale note une difficulté particulière pour l'hébergement des personnes travestis/transsexuelles et des familles.

La situation financière

La situation financière des personnes reçues en 2005 se présente de la manière suivante :

- ✓ 40% sans ressources
- ✓ 23% prestations sociales (RMI, AAH, Pension d'Invalidité, ASSEDIC, allocation d'insertion, minima vieillesse).
- ✓ 10% prestations familiales (Allocations Familiales, Allocation Parents Isolés, aides au logement),
- ✓ 6% salaire (travail déclaré et non déclaré),
- ✓ 10% ressources provenant de la prostitution,
- ✓ 4% stages rémunérés, formations professionnelles rémunérées,
- ✓ 2% retraite,
- ✓ 5% autres ressources.

Cette analyse de la situation financière des personnes reçues montre que 40% d'entre-elles sont sans ressources. Ce taux traduit bien la situation de grande précarité dans laquelle se trouve une bonne partie des personnes qui cumulent également le fait d'être isolées, d'où une forte demande d'aide financière, alimentaire et d'hébergement.

30% bénéficient de prestations diverses. Pour elles, ces prestations ne permettent pas de répondre à l'ensemble de leurs besoins, mais témoignent déjà d'une avancée vers une certaine autonomie financière.



La couverture sociale

L'accès aux soins est une priorité au niveau de l'accompagnement social mené au sein de l'association. Certes, la législation en vigueur permet à toute personne résidant sur le territoire depuis au moins trois mois de bénéficier d'un accès à la couverture maladie. Notre rôle consiste à informer les personnes de leurs droits et des différentes possibilités qui leurs sont offertes.

Grâce au travail de toute l'équipe, en lien avec la CPAM, environ 90% des personnes reçues en entretien par l'assistante sociale possèdent une couverture maladie (CMU, CMUC, assuré sous couvert d'un tiers, AME, mutuelle).

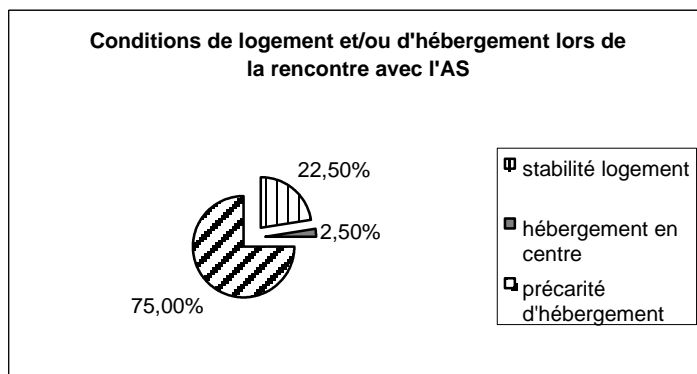
L'assistante sociale veille surtout à l'accès des primo arrivants qui représentent près de 10% sans couverture sociale. Ces personnes sans couverture sociale sont celles qui sont dans l'attente de la condition de trois mois de séjour sur le territoire. Elle les oriente le cas échéant vers des consultations gratuites dans l'attente de l'ouverture de leurs droits.

➔ LES CONDITIONS DE LOGEMENT

Sur l'ensemble des demandes formulées par les usagers, les difficultés liées au logement constituent la majorité des demandes. C'est en effet le problème auquel est confronté la plupart des personnes et pour lequel les réponses apportées ne sont ni suffisantes, ni adaptées. Ainsi les personnes prostituées femmes, hommes et/ou transsexuelles vivent de plus en plus dans une très grande précarité sociale qui s'accroît au fil des années et les contraint à se retrouver dans la rue.

Cette précarité se traduit d'abord sur le plan du logement et/ou de l'hébergement, car les chambres d'hôtels sont très chères en région parisienne. A cela s'ajoute l'insuffisance de places au niveau des centres d'hébergements (CHU, C.H.R.S, CADA, résidences sociales...). Dans le cadre de l'hébergement, notre action s'est concentrée sur l'aide financière au paiement de nuitées d'hôtel mais aussi par un soutien à la prise en charge d'une partie des loyers.

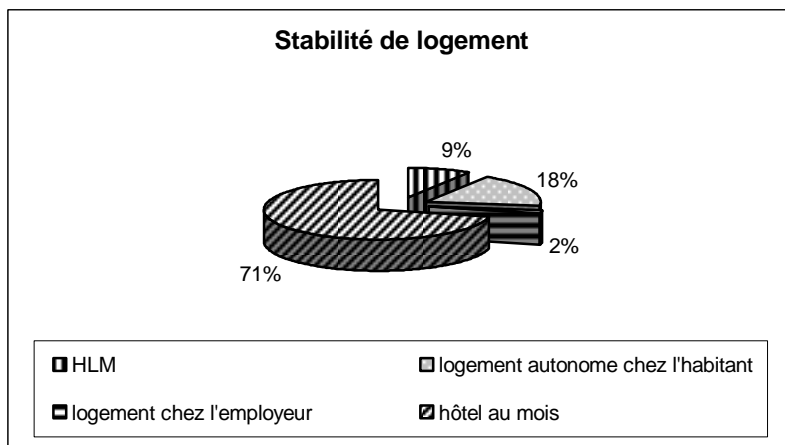
L'analyse de la situation du logement et/ou de l'hébergement des personnes suivies par le service social en 2005 fait ressortir les éléments suivants :



- ✓ 75% des personnes reçues sont hébergées dans des conditions précaires,
- ✓ 22,50% des personnes vivent dans des logements stables,
- ✓ 2,50% sont dans des centres d'hébergement.



La situation des personnes en stabilité d'hébergement

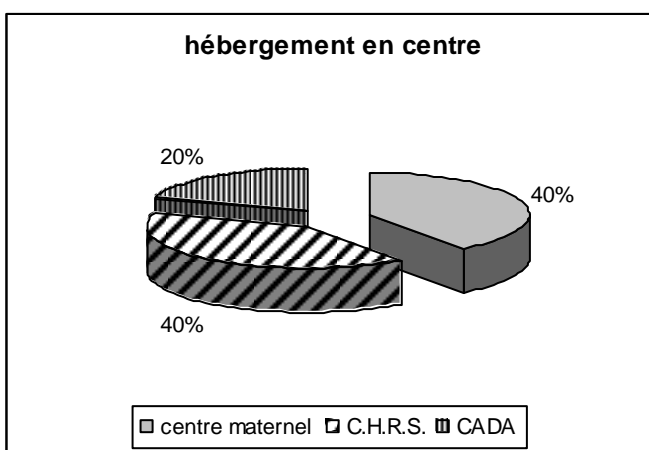


Pour 9% des situations, il s'agit de logements de types HLM. Les personnes sont locataires auprès des différents bailleurs sociaux.

71% vivent dans des hôtels au mois qui sont en général très chers même s'ils ouvrent droit aux aides au logement pour celles et ceux qui peuvent en bénéficier.

2% vivent chez l'employeur. C'est en général la situation des personnes qui sont hébergées contre du travail. Celles-ci s'occupent de l'entretien de la maison et parfois des enfants ou de personnes âgées. Cette forme d'hébergement, si elle a le mérite d'aider les personnes lorsqu'elles sont en grande difficulté, ne peut être vécue et maintenue à long terme.

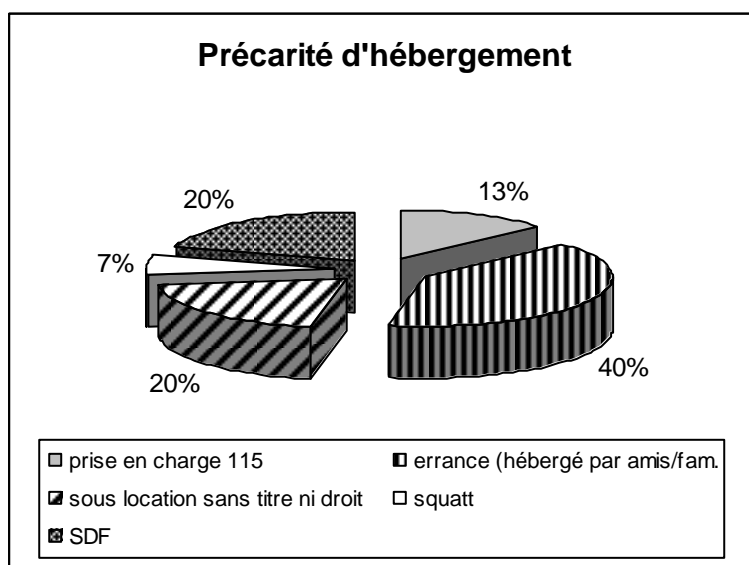
Situation des personnes dans les hébergements sociaux



Seulement 2,5 % de personnes sont hébergées dans des structures sociales d'hébergement. Ce faible taux traduit bien les difficultés d'accès des personnes dans des hébergements certes temporaires mais stables, qui ont le mérite d'offrir un accompagnement social global avec la possibilité de travailler vers un accès au logement social pérenne.



Les personnes en précarité d'hébergement



Ce graphique représente la situation des personnes qui vivent dans différentes formes d'hébergement qui peuvent prendre fin à tout moment et dont l'accès est très limité dans le temps. Nous pensons à juste titre que ce sont les types d'hébergement les plus précaires. Cela concerne 75% de notre public.

De ce fait, comment mobiliser une personne dans la prise en compte de sa santé, de sa recherche d'emploi, ou de formation lorsqu'elle ne sait pas où dormir ?

➔ LES AIDES ACCORDÉES

Les aides accordées en 2005 sont de plusieurs formes. Elles sont aussi bien financières que matérielles sous forme de tickets services et de colis alimentaires.

✓ Les tickets services

En 2005, 1 138 tickets services d'une valeur de 4,60 € ont été distribués. Soit, 500 tickets services offerts par Solidarité Sida et 638 du Bus des femmes. Cela représente un coût total de 5 234 €

Ces 1 138 tickets ont été distribués à 80 personnes (soit au total 316 passages) et 99 familles (ici nous comptons 1 adulte ayant au moins 1 enfant à charge).

✓ Les aides financières

En 2005, 66 personnes ont bénéficié d'une aide financière soit environ 30% du public accueilli par l'assistante sociale. Ces aides représentent 43 681 € réparties de la manière suivante :

Hôtel	21 932 €
Aide au loyer	15 932 €
Aide au budget	1 242 €
Assurance habitation	702. €
Caution loyer	2 386 €
Aide aux factures EDF/GDF	947 €
Assurance scolaire	53 €
Cantine scolaire	50 €
Frais d'établissement documents administratifs	400 €
Aides diverses	37 €



Le pôle emploi formation : Pour un vrai choixvers une nouvelle carrière »

Cette année, la conseillère emploi a effectué 545 entretiens. Le nombre de personnes reçu (157) est croissant depuis 2001 (45) et supérieur aux prévisions (130). Cette augmentation constante s'explique par l'application et le renforcement de la loi sur la sécurité intérieure qui contraint les personnes pour qui l'activité prostitutionnelle est souvent la principale source de revenus, à rechercher dans l'urgence un emploi sur le marché « classique » du travail.

Aussi, cette année, à défaut de définir de vrais projets de vie et d'insertion, la priorité a été donnée à la recherche d'emplois non qualifiés, alimentaires et/ou administratifs pour les étrangers en vue du renouvellement des titres de séjours provisoires généralement délivrés pour une durée de trois mois.

Dans ces conditions, il est impossible de consacrer le temps nécessaire aux questions d'employabilité des travailleurs, de leur formation et de leur adaptabilité au marché du travail, ce qui est très dommageable pour les personnes très éloignées de l'emploi.

Dans ce contexte, les actions d'insertion sont menées en lien étroit avec le pôle social et la coordination afin de pallier l'ensemble des freins à l'emploi : santé, hébergement, garde d'enfants, administratif et juridique, financier, ...

Concernant les difficultés liées à l'illettrisme et à l'adaptation au monde du travail, des initiatives ont été lancées avec le pôle ateliers en français langue étrangère et informatique.

Ce projet qui s'intitule « Pour un vrai choix... Vers une nouvelle carrière » était par essence destiné à donner aux personnes qui le souhaitaient les moyens nécessaires pour accéder au marché de l'emploi et de la formation. Mais cette notion de choix a, à notre sens, disparu. La dégradation des conditions de vie des personnes suivies les incite à accepter le premier travail qui se présente même si il n'est pas en adéquation avec leurs envies afin de pouvoir survivre au quotidien. Cette situation est encore plus intolérable quand il s'agit de jeunes de moins de 26 ans.

Or, la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » stipule dans son article 23 que « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ».

Des partenariats devaient être développées dans le champ de l'insertion professionnelle ; de par le contexte, la priorité a été donnée aux partenariats relevant de l'action sociale.

Le départ courant 2005 de notre référente au sein de l'ALE Stendhal, ainsi que la restructuration de l'ANPE par codes NAF, fait que nous n'avons à ce jour aucun référent sur pour la recherche d'emploi.



En dépit de ce fait, toutes les personnes sont systématiquement orientées vers l'ANPE pour être inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi et ainsi pouvoir bénéficier de prestations d'accompagnement ou de formations conventionnées dans la mesure du possible.

Appui Social Individualisé

L'Appui Social Individualisé (ASI) vise un accompagnement et une prise en charge globale des problèmes rencontrés par une personne dans son insertion socioprofessionnelle.

Nous assurons ainsi le suivi social et l'accompagnement à l'accès et au maintien dans l'emploi. L'intervention de l'ASI peut concerner : un soutien psychologique, des démarches administratives ou juridiques, la recherche de solutions pour résoudre des problèmes financiers, ou liés à la santé, au logement ainsi que toutes les actions favorisant à terme l'insertion professionnelle.

En outre, l'individualisation des parcours permet de développer des stratégies et des réponses adaptées aux difficultés de chacun, ce qui permet une meilleure adhésion de bénéficiaires. La mobilisation des différents membres de l'équipe par rapport à leur situation permet aux bénéficiaires de se sentir soutenus et encadrés. Ce qui a un effet sur leur mobilisation dans la résolution de leurs problèmes.

Le renforcement de l'application de la loi sur la sécurité intérieure sur les lieux de prostitution contraint des personnes à interrompre du jour au lendemain l'activité prostitutionnelle et donc leur entrée d'argent. Or, les personnes doivent continuer à honorer les dépenses liées à la vie quotidienne. Elles agissent pour leur survie et de ce fait, pour certaines, la régularité de suivi est difficile, voir impossible.

La deuxième difficulté liée à cette urgence est que les personnes, devant rapidement trouver une source de revenus, ne consacrent pas de temps à la définition d'un projet de vie et d'insertion socioprofessionnelle, mais à la recherche d'emplois alimentaires souvent précaires.

De plus, de nombreuses personnes susceptibles d'intégrer le dispositif ne le peuvent pas faute de titre de séjour non renouvelé.



Les Ateliers à l'Abribus

L'ATELIER DE FRANÇAIS

La formation linguistique est une formation de base qui recouvre des activités variées telles que l'insertion sociale et professionnelle, la remise à niveau, la lutte contre les discriminations...

La caractéristique commune des publics accueillis est la non maîtrise de la communication écrite et/ou orale ou plus largement des « savoirs de base » qui constituent les savoirs minimum exigés dans notre société pour s'insérer socialement et professionnellement.

L'objectif principal de cet atelier est de permettre aux usagers de se débrouiller en français au quotidien. Les thèmes sont abordés en fonction des priorités rencontrées ; ainsi,

- **Un travail d'éducation à la santé** est systématiquement réalisé avec toute personne participant à l'atelier. L'activité prostitutionnelle peut représenter un risque sanitaire. Il est important pour ces personnes de savoir exprimer leurs besoins en termes de santé : être capables de dire où on a mal, depuis combien de temps, etc. Un travail sur les différentes parties du corps est proposé. De plus, face à certaines situations d'urgence, les personnes doivent être capables d'appeler un médecin pour prendre un rendez-vous ou pour se rendre dans les services d'urgence. Différents jeux de simulation sont réalisés pendant le cours, où des points essentiels sont abordés : qu'est ce qu'une ordonnance ? Comment l'utiliser ? Comment s'exprimer au téléphone pour prendre un rendez-vous ? etc.
- **Un travail sur l'accès aux droits de santé.** En collaboration avec une conseillère technique de la Sécurité Sociale qui tient une permanence dans nos locaux deux lundis par mois, une fiche explicative sur la CMU et l'AME a été réalisée. Il s'agit dans un premier temps de repérer les personnes qui ne bénéficient pas d'une couverture maladie afin de les informer de leurs droits et de les sensibiliser sur l'importance d'être couvert en cas de problème. Les personnes qui n'ont pas encore de droits ouverts sont systématiquement orientées vers la Permanence de la CPAM.
- **Un travail de prévention des risques liés au travail de rue.** Les personnes travaillant dans la rue se trouvent exposées à de nombreux risques : agressions, vols, violences verbales, etc. Il est important qu'elles puissent décrire leurs agresseurs. Un travail sur la description physique d'une personne est donc effectué.

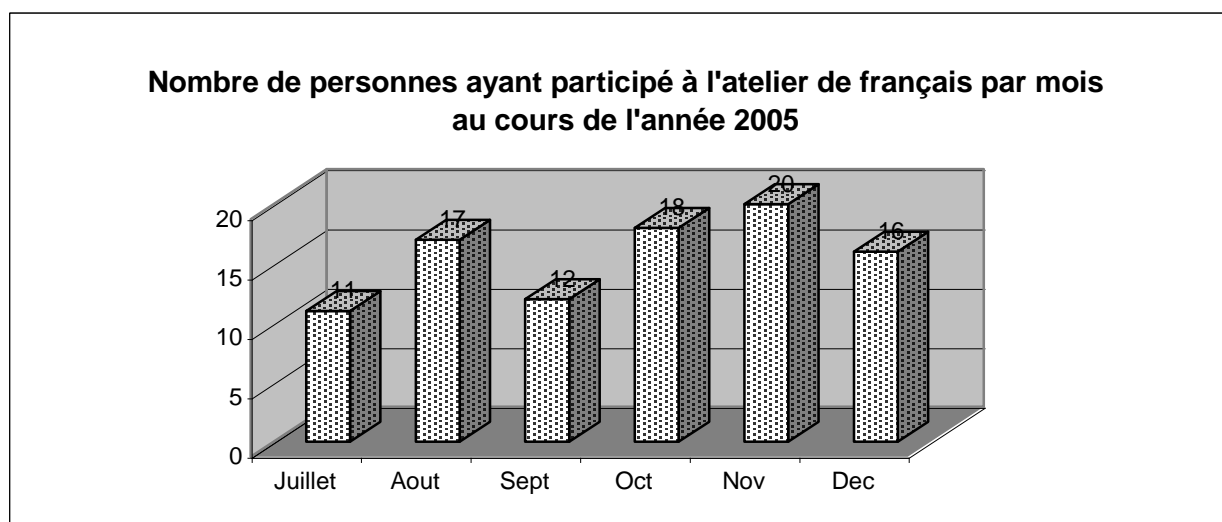


- **Un travail de repérage dans l'espace et dans le temps.** Il est primordial que les personnes sachent se situer sur un espace géographique, lors d'un malaise par exemple, il faut être capable d'indiquer le lieu où l'on se trouve afin de faciliter l'intervention des pompiers ou du SAMU. De plus, les personnes sont régulièrement amenées à se déplacer, lors de démarches administratives par exemple. Un travail est réalisé sur la manière d'utiliser un plan de métro, un plan de Paris avec mise en situation dans le but de vérifier les acquis.

D'une façon générale, l'atelier de français permet également d'aborder le respect des horaires et des dates de rendez-vous. Il s'agit également d'apprendre à travailler en groupe, de créer du lien social avec d'autres personnes, de partager son expérience et de passer un moment convivial instructif.

Fréquentation de l'atelier de français

L'atelier de français a été mis en place au cours du mois de Juillet 2005. 38 personnes se sont inscrites au cours de l'année et y ont participé. Quatre groupes ont été constitués et se retrouvent respectivement chaque semaine le lundi matin, le lundi après-midi, le vendredi matin et le vendredi après-midi.



L'orientation des personnes vers l'atelier de français est relayée soit par les animatrices présentes dans le Bus lors des tournées, soit à la suite du premier entretien effectué par la coordinatrice. Le public accueilli est essentiellement constitué de personnes immigrées sans papiers ayant la caractéristique commune d'exercer ou d'avoir exercé une activité prostitutionnelle. Elle regroupe donc des personnes en libre exercice de la prostitution ainsi que des personnes relevant de la Traite des Etres Humains.

Cette caractéristique a son importance sur la fréquentation de l'atelier de français. En effet certaines personnes ne disposent pas d'une totale liberté et ne peuvent donc pas assister à l'atelier chaque semaine. De plus, leur temps sur le territoire français n'est pas défini et elles peuvent à tout moment être « déplacées » vers d'autres pays, ce qui explique que certaines soient venues régulièrement pendant deux ou trois mois et aient arrêté de venir.



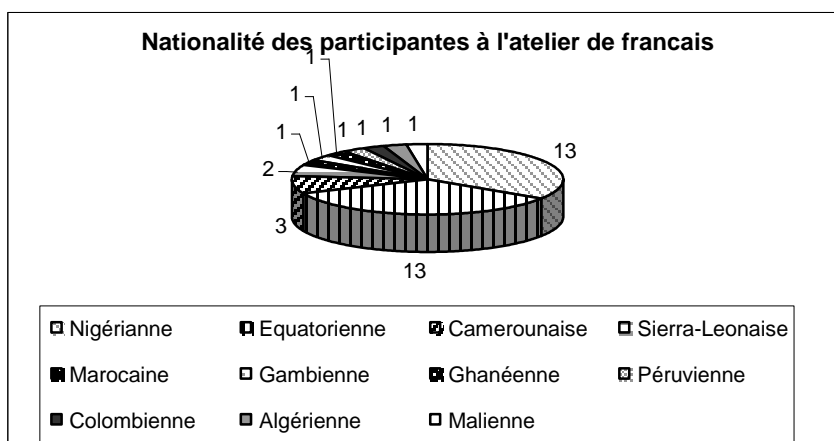
Pour les personnes exerçant sans contrôle cette activité, la prostitution est souvent une activité nocturne qui décale le rythme quotidien. Il leur est parfois difficile de se lever pour se présenter à l'atelier le matin ou à un rendez-vous. Bien que le respect des horaires passe par le respect des personnes, nous sommes avant tout dans une démarche compréhensive et une personne ayant manqué une ou deux séances aura toujours la possibilité de revenir en rattrapant le travail en retard.

Enfin, d'une façon générale, la quasi-totalité du public accueilli étant en cours de régularisation sur le territoire français, la peur de se déplacer au risque de se faire arrêter, les contraint à limiter leurs déplacements. Les expulsions du territoire français expliquent également « la disparition » de personnes inscrites à l'atelier.

Typologie des participants

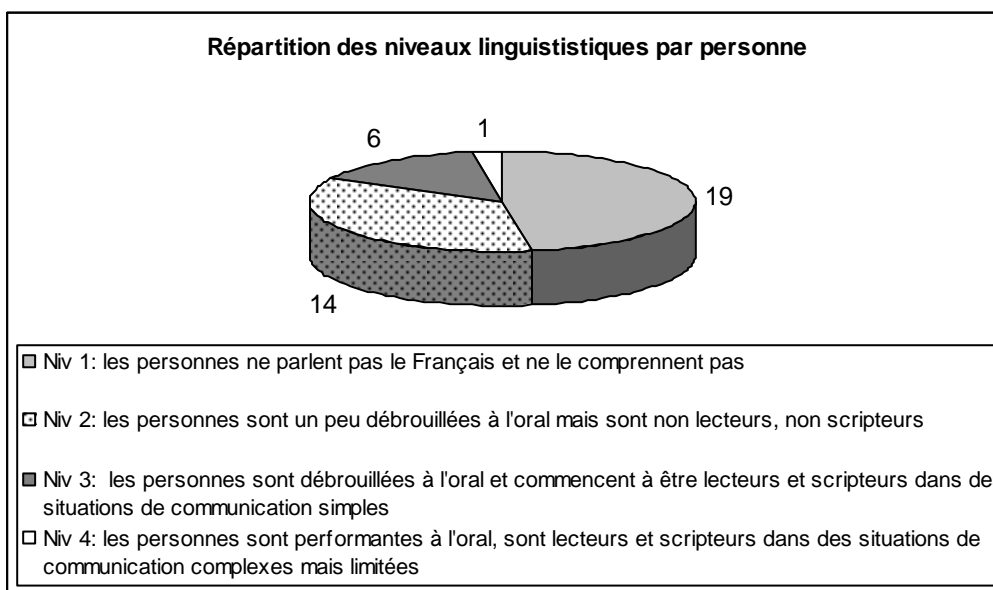
L'atelier regroupe des personnes issues de 11 nationalités différentes avec une forte proportion de personnes issues du Nigeria et de l'Equateur.

Il s'agit principalement de femmes (87%). La moyenne d'âge est approximativement de 33 ans.



Les personnes fréquentant l'atelier sont majoritairement arrivées en France entre l'année 2000 et 2004. De langue natale Anglophone ou Hispanophone ou Arabe, leur connaissance du français est variable en fonction de leur niveau de formation initiale.

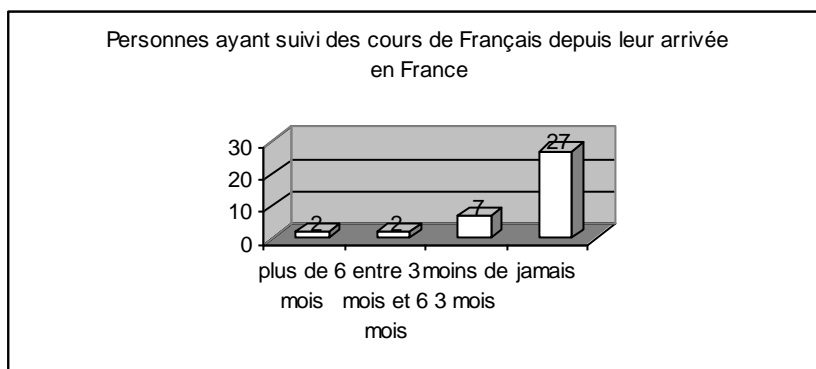
Niveau linguistique :



Toutes les personnes souhaitant participer à l'atelier passent un test afin d'évaluer leur niveau dans le souci de faire des groupes relativement homogènes. Les personnes qui nécessitent un suivi régulier en alphabétisation sont alors orientées vers d'autres structures comme le Secours Catholique « Service Alpha- Formation », Emmaüs ou l'association Atouts Cours. Deux personnes ont ainsi été orientées.

Les personnes participant à l'atelier sont toutes des personnes alphabétisées, capables au minimum de déchiffrer des mots simples. Ces savoirs minimums sont nécessaires pour pouvoir suivre, progresser et trouver un intérêt dans l'atelier.

Leur connaissance du français à l'oral est pour certaines limitée à des mots simples usuels et pour d'autre plus établie. On retrouve donc 4 niveaux linguistiques différents établis à l'aide du référentiel proposé par le FASILD.



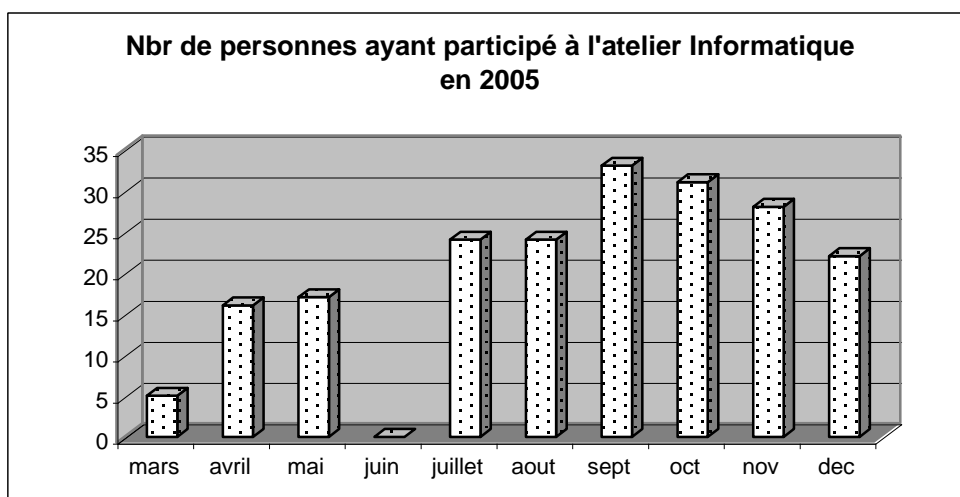
La plupart des participants n'ont jamais suivi de cours depuis leur arrivée en France. Cependant quelques personnes ont déjà suivi un stage, de français principalement, sur une durée de moins de trois mois et plus rarement sur une durée de plus de trois, voire même de plus de six mois.

➔ L'ATELIER INFORMATIQUE

Au mois de décembre 2004 une proposition venant de la communauté d'ouvrir un atelier informatique a vu le jour, émanant d'une forte demande des personnes en recherche d'emploi conscientes de la nécessité de maîtriser l'outil Internet et d'appréhender les bases de Windows.

Cet atelier a été mis en place au mois de mars 2005 et compte de nombreux participants.

Ainsi, 60 personnes sont déjà venues se familiariser ou se perfectionner avec l'outil informatique.



Les ateliers se déroulent au rythme d'un rendez-vous par semaine et par personne variant de 1h à 1h30, en fonction des besoins et des demandes des personnes. Les ateliers sont réalisés en cours individuel ou en binôme, le nombre d'ordinateurs disponibles pour l'atelier étant limité à deux.

Objectifs

L'objectif de cet atelier est de permettre aux personnes du public d'acquérir une autonomie dans le maniement de l'ordinateur. L'outil informatique occupe aujourd'hui une place considérable dans la société, et l'incapacité de s'en servir est souvent handicapante voir même stigmatisante et éloigne encore un peu plus certaines personnes de la vie sociale.

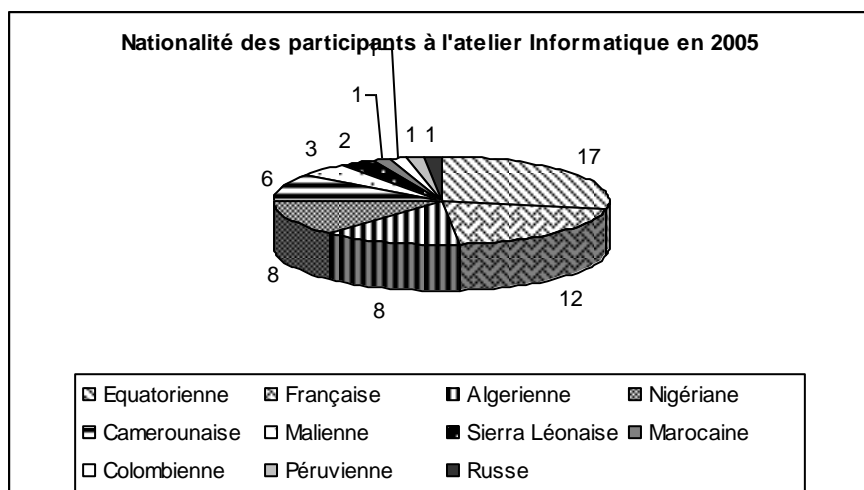
Dans le cadre de l'insertion professionnelle, il s'agit de donner l'opportunité aux personnes du public de se former afin d'être autonomes dans leurs recherches d'information et/ou d'emploi sur Internet, mais également de leur permettre de saisir des données informatiques, de rédiger un CV ou une lettre de motivation par exemple.

L'informatique est également un outil de communication extraordinaire puisqu'il permet d'obtenir des informations dans le monde entier et dans toutes les langues. C'est donc un moyen de conserver des liens avec la famille ou les amis de leur pays d'origine, ou encore de se tenir informées des actualités politiques et sociales.

De plus, de nombreuses démarches se font aujourd'hui sur Internet, les offres en ligne de l'ANPE en sont un bon exemple, mais il en est de même pour le suivi de la consommation d'un téléphone portable, d'une facture ou d'autres démarches administratives. La capacité à se servir de cet outil représente une avancée dans l'autonomie des personnes.

Enfin le maniement de Word permet également de réaliser des activités plus ludiques tel que la conception de cartes de vœux en insérant des images, ou de faire part de naissance et d'anniversaire. Cette activité entretient le côté créatif et permet aux personnes de sortir de leur quotidien.

Qui participe à l'atelier ?



L'atelier rassemble des personnes de nationalités différentes, avec une majorité de personnes équatoriennes et françaises ainsi qu'algériennes et nigérianes.



De nombreuses personnes sont orientées par la conseillère emploi du Bus des Femmes qui les encourage à maîtriser l'outil informatique. Ainsi, elles tapent leur CV de façon autonome rédigé au préalable avec la conseillère emploi. Elles peuvent compléter leurs recherches d'emploi sur Internet pendant ce temps de formation. Près de 42 personnes inscrites sont régulièrement suivies par la conseillère dans le cadre d'une recherche d'emploi ou de formation.

Les personnes qui ne sont pas orientées par la conseillère emploi le sont par la coordinatrice et par les animatrices du Bus. Elles souhaitent développer leurs connaissances et viennent profiter de l'occasion qui leur est offerte d'apprendre à se servir d'un ordinateur.

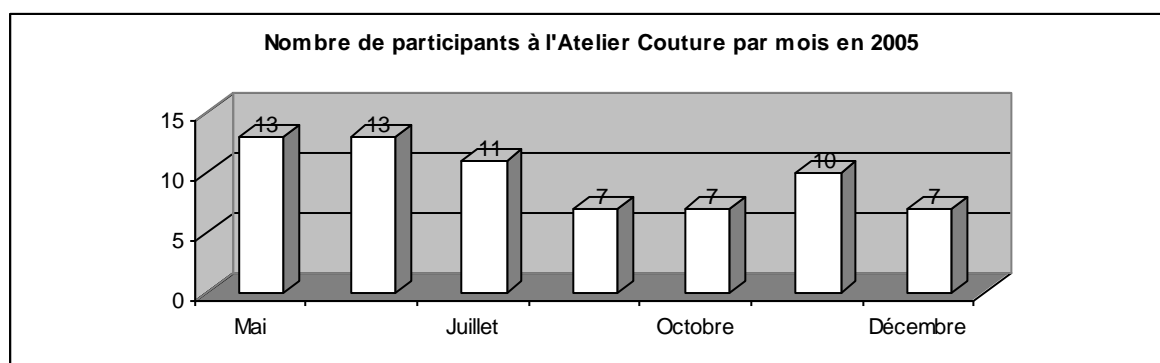
Moyens utilisés

L'association dispose de trois ordinateurs consacrés aux personnes du public. Deux sont réservés lorsque les ateliers ont lieu le mardi matin, mercredi et jeudi, et un ordinateur est laissé en libre accès.

L'association cherche aujourd'hui à développer le parc informatique afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre d'utilisateurs. Les inscriptions sont nombreuses et le temps passé sur l'ordinateur par personne est aujourd'hui limité en moyenne à 1H15 par semaine, ce qui reste peu pour progresser rapidement.

➤ L'ATELIER COUTURE

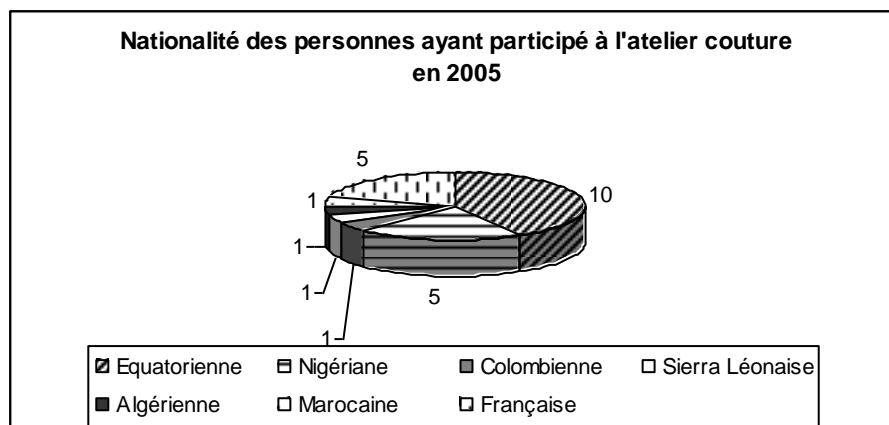
Mis en place depuis 2002, l'atelier couture est un espace d'échange sur la broderie, le tricot, le crochet et la couture. L'Association a fait l'acquisition en 2004 de trois machines à coudre ; des entreprises locales ont été sollicitées pour les fournitures (tissu, fil, aiguilles,...). Cet atelier se déroule une fois par semaine le mercredi après-midi et compte aujourd'hui une dizaine de participant(e)s.



L'animation de l'atelier couture est faite bénévolement par Malika qui souhaite faire partager ses connaissances et son expérience professionnelle de la couture. Il s'agit avant tout d'un moment d'échange de détente et d'apprentissage. Les usagers profitent de cette occasion pour faire leurs retouches mais aussi pour s'essayer à la conception de travaux plus développés.



L'atelier couture rassemble des personnes majoritairement issues de l'équateur mais également des personnes françaises et nigériennes.



➔ CULTURE DU COEUR

Sur l'année 2005, notre public a pu bénéficier de près de 200 places de spectacles relayées par l'association Culture du Cœur. Une permanence a lieu tous les mercredis après-midi à l'association afin que les personnes puissent retirer leurs billets.

➔ DE NOUVEAUX ATELIERS S'ORGANISENT POUR 2006

Atelier cuisine

Face à une volonté de certaines personnes de la Communauté de faire connaître leur culture à travers la préparation de recettes de leur pays, un groupe de travail et de réflexion sur la mise en place d'un atelier cuisine a commencé à se réunir au mois de Novembre 2005. Il est question de permettre aux usagers de découvrir et de préparer des recettes de pays étrangers, mais aussi françaises.

Ce travail permettra aussi d'aborder des points en éducation alimentaire : Qu'est ce qu'un repas équilibré ? Comment varier son alimentation ? Un lien avec l'aspect financier est également retenu : Que faut-il acheter pour bien manger avec un budget limité ?

Il est prévu d'accompagner les usagers lors des courses. Enfin un lien peut également être établi avec l'atelier de français au niveau de la lecture et de la compréhension des recettes.

Trois intervenantes seront mobilisées sur cet atelier : assistante sociale, animatrice et chargée de mission.



Atelier arts plastiques dans le cadre d'un partenariat avec l'association les Commun'Arts

Ce projet a pour objectif de proposer un accès à la culture et à la pratique artistique. Les activités artistiques mettront en lumière des compétences et des savoir faire des participants. Les projets de création collectifs et des activités culturelles seront mis en œuvre par deux plasticiens animateurs et par le service des publics du champ social du Musée du Louvre.

Il s'agit avant tout d'aider les usagers à reprendre pied par rapport à leurs capacités. C'est le moyen de se valoriser. De plus, des visites, rencontres, débats dans des lieux dédiés à la culture auront pour objectif de se ressourcer, de partager et d'échanger les expériences, les visions, les interprétations des œuvres et des thèmes abordés. Ces moments seront aussi l'occasion pour les participants de se nourrir et d'enrichir leurs propres créations.

Ce travail réalisé par l'association les Commun'Arts est également effectué en partenariat avec deux autres associations : La Maison dans la rue et , Espoir Goutte d'Or.

L'atelier arts plastique se déroulera du mois de février jusqu'au mois de septembre 2006 et sera clôturé par l'exposition des œuvres réalisées au Musée du Louvre.

Atelier Equilibrage du Budget

L'assistance sociale de l'association a constaté que la première demande des usagers concernait les secours financiers. Cette demande émane aussi bien de personnes en situation irrégulière ne pouvant pas bénéficier d'aides légales que de personnes en situation régulière travaillant, et/ou bénéficiant des aides légales.

Ces demandes de secours financiers sont généralement affectées pour :

- Le paiement du loyer (logement autonome ; co-location ; chambre d'hôtel ;....).
- Le transport.
- L'assurance logement.
- Les factures EDF/GDF/téléphone.
- Les frais pour l'établissement des documents administratifs (passeport ; timbre OMI ; frais de traduction ; ...).

Il est à noter que les demandes de paiement de loyers, d'alimentation et de factures EDF/GDF constituent les principales préoccupations des usagers.

L'objectif est d'amener la personne à gérer au mieux son budget, et ce quelles que soient ses ressources (salaire ou revenus issus de la solidarité...).

Cet équilibrage de budget se fera dans le cadre d'un accompagnement social lié au budget. Il s'articulera dans un premier temps dans une approche individuelle et dans un second temps dans une approche collective dans le cadre d'un travail en groupe.



Atelier Technique de Recherche d'Emploi

Face à l'augmentation des personnes du public actuellement à la recherche d'un emploi, la mise en place de quatre modules concernant la méthodologie de la recherche d'emploi est en cours d'élaboration. L'objectif recherché est de permettre aux usagers de s'organiser dans leurs recherches et de s'initier à l'entretien d'embauche.

Le module 1 (½ journée) : organiser sa recherche d'emploi (définir son projet professionnel, les attitudes de la recherche d'emploi, où trouver des offres d'emploi).

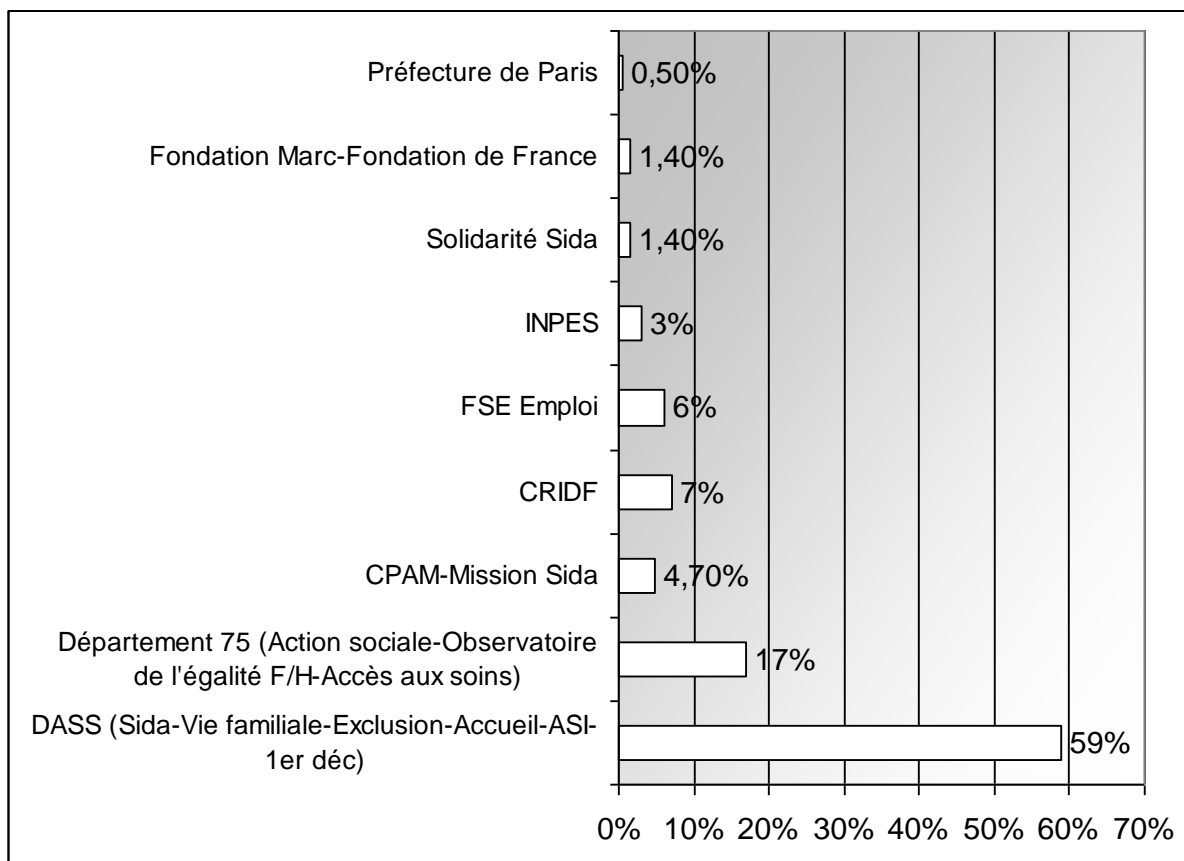
Le module 2 (1h00/ 2h00) : le CV (comment rédiger son CV ?).

Le module 3 (1h00/ 2h00) : la lettre de motivation (méthodologie de la candidature spontanée et de la candidature en réponse à une annonce).

Le module 4 (1 journée) : savoir se présenter lors d'un entretien d'embauche ou d'un entretien téléphonique (méthodologie, mise en situation sous forme de simulation).



Financements de l'association



Le montant des subventions et aides reçues en 2005 s'élève à 735 553 €



L'Equipe en 2005

France ARNOULD, Coordinatrice
Dolorès PONS, Animatrice
Claude BOUCHER, Directrice (jusqu'à fin octobre 2005)
Francine BREGMESTRE, Animatrice
Marie-Line CHAMPIN, Conseillère Technique
Isabelle FRANCHE, Personnel médical
Sophie HOFFENBERG, Chargée de mission
Mimi BENYAHYA, Animatrice
Jacqueline LACHEVRE, Animatrice
Claudia ZIM OUI SIE, Conseillère Emploi Formation
Grigory NEKRITCH, Personnel médical
Joëlle MARSAUD, Animatrice
Bruno OUBDA, Personnel médical
Agnès CARADOT, Chargée de mission
Sophie OUBDA, Assistante sociale
Marie-Françoise DIKOUMBA, Assistante sociale
Vanessa SIMONI, Chargée de mission
Pauline BONNAUDET, Chargée de mission
Sarah ANGELE, Personnel Médical
Pierrette YETNA, Animatrice
Michele D'AURIA, Personnel Médical
Nicole SIMOVIC, Animatrice



Le Conseil d'Administration

Président :

Bernard PISSARRO

Vice Président :

Olivier TAULERA

Claude BOUCHER à compter de novembre 2005

Secrétaire Générale :

Monique BERNARDI

Secrétaire Adjointe :

Joëlle SAUNIERE

Trésorière :

Olga FERREIRA-DIAS

Trésorière Adjointe :

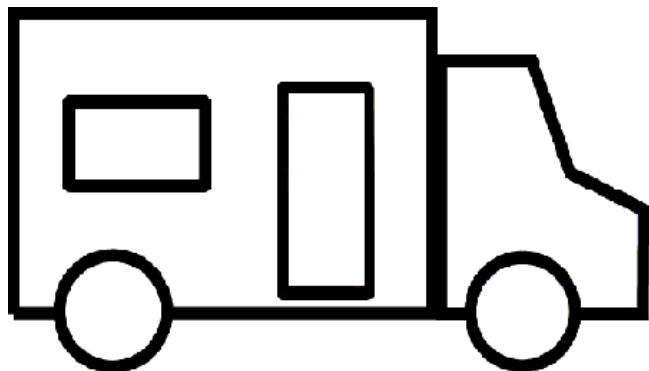
Anabelle GILG

Administrateurs :

Pedro MECA

Nicole SZYMANSKI

Madeleine TERRASSON



Remerciements

Nous tenons avant tout à remercier toutes et tous les bénévoles, les membres et sympathisants de l'association et :

Lucile Brandi, notre conseillère juridique

Isabelle de Kocko, notre psychologue

Edith Legrand et Christian Bonnafoux de la Banque Martin Maurel

Henri Rabourdin, notre Commissaire aux Comptes, pour ses rapports toujours humains et son collaborateur Xavier Huault-Dupuy pour sa précision.

Merci à Cédric Dessaux, Slim Fares, Malik Tine et Sophie Boudard nos experts comptables, du groupe JPA .

Nous remercions les avocats et juristes bénévoles, toute l'équipe de l'association Droits d'Urgence, Alexandre Farnault, Yann Guichard, Franceline Lepany, Juliette Vögel, Madeleine Terrasson, Marc Bellanger, Alexandra Boisset, Olivier Mingasson, Patricia Valent, Gaëlle Maisonneuve et Philippe Dandaleix.

Merci à l'association Culture du Cœur.

Merci à Malika pour sa gentillesse.

Merci à Fabienne Lamarre de la CPAM de Paris pour sa présence si nécessaire pour que « l'accès aux soins pour tous » devienne une réalité.

Merci au département de la ville de Paris et à la Ville de Paris pour leurs soutiens financiers constants et à Christophe Gosztola, William Hammou et à Aurélie Lorrain de l'Observatoire de l'Egalité Hommes/ Femmes.

Merci aux services de la DASES: Maryline Gandy du pôle Santé Publique et à Odile Morilleau du pôle Exclusion.

Encore merci à Madame Brigitte Bansat le Heusey, Colette Moyse et François Petit de la DASS de Paris.

Nous remercions également le Conseil régional qui nous finance les permanences d'accueil mobiles en Ile de France (deux fois par semaine) et qui nous permet continuer d'aller au devant des personnes prostituées.

Et puis merci à Miguelange Garzo de l'association ARCAT.

Merci à toute l'équipe du Lotus Bus de Médecin du Monde, Chloé, Maura et Aurore .
MERCİ à Marion de Médecin du Monde à Nantes.

Merci aux bénévoles de Solidarité Sida qui sont toujours présents.

Merci à Enfants du Monde Droits de l'Homme, particulièrement à Christianne Gomis et à David Le-Pabic.

Merci à toute l'équipe de Diagonale et particulièrement à Valérie, Dominique et Ayhan.
Enorme merci à la banque Alimentaire « Revivre ».

Nous remercions toutes et tous les stagiaires infirmier(e)s en 2^{ème} et 3^{ème} années: Emmanuelle, Magalie, Laetitia, Catherine, Déborah C, Lovely, Stéphanie, Franck, Amélie, Yolande et Déborah L, et à Virginie stagiaire DRASS.

